

**LA CONFEDERATION  
GENERALE DU TRAVAIL DANS  
LES ALPES-MARITIMES SOUS  
LA QUATRIEME REPUBLIQUE  
(1945-1958)**

**Emmanuel ANTONINI**

**Résumé d'un mémoire de maîtrise soutenu à l'Université de Nice  
sous la direction de M. Schor**

La Seconde guerre mondiale laissa la France en plein bouleversement, confrontée à de nouveaux problèmes. Les quinze années qui suivirent, de 1944 à 1958, furent celles de profondes transformations économiques, sociales, culturelles et politiques. Le département des Alpes-Maritimes fut bien évidemment traversé par ces mutations et connut lui même de profonds changements. Ce département était caractérisé par un faible taux d'activité, un taux de chômage important, plus du double de la moyenne nationale, une forte expansion démographique entraînant une sur-représentation du secteur d'activité du bâtiment, un secteur tertiaire hyper-développé, une bonne partie étant d'ailleurs liée au tourisme, une industrie relativement peu développée faite en majeure partie de petites ou moyennes entreprises.

Après deux années d'intense reconstruction de l'économie et de la société au sein de laquelle la classe ouvrière occupait une place éminente et grandissante, l'union née de la Résistance cédait dès 1947. La scission consommée, le pluralisme syndical s'instaurait : trois confédérations (C.G.T., C.F.T.C., F.O.), une fédération professionnelle de fonctionnaires autonomes (F.E.N.), des organisations professionnelles autonomes de faible importance. La période de croissance économique qui s'ouvrait dès 1949 s'accompagnait d'une expansion démographique à l'ampleur totalement inédite : de 1946 à 1962, la population du département s'accrut de 166 000 habitants. La forte natalité de cette période n'expliquait pas cependant une telle progression. Elle était due pour l'essentiel à une forte immigration.

Néanmoins la structure économique départementale connut durant cette période de nombreuses transformations, comme le note Jean-Louis Panicacci, qui touchèrent de nombreux "fiefs" de la C.G.T. "Le retour à une économie moins dirigée, le réapprentissage difficile de la concurrence, la perte de certains marchés et l'accumulation des pertes entraînèrent, de 1946 à 1956, la fermeture de multiples entreprises, parfois notables (savonneries Couiteas, constructions électriques Ferrix, Etablissements Michel, les Aciéries du Nord disparaissant peu après) et une situation critique pour l'hôtellerie"<sup>1</sup>.

Enfin l'anticommunisme dominant tant à l'échelle mondiale que dans le département interdisait toute perspective de rassemblement des forces de gauche, partis politiques et syndicats, pour un changement de société. Le mendésisme, en 1953 et 1954, le Front républicain en 1956 traduisaient certes une poussée à gauche de l'électorat préoccupé de plus en plus par les guerres coloniales et animé par une volonté de paix grandissante, mais déçurent rapidement les espoirs ouvrant ainsi la voie du soutien populaire initial au futur régime gaulliste tout au moins pour ce qui concernait sa politique algérienne.

Comment la C.G.T. a-t-elle donc tenu durant ces quinze années dans un contexte mondial de lutte nécessaire pour sauver la paix, dans une France où le grand capital redressait la tête, reprenant progressivement le contrôle de l'Etat, dans un département où l'accumulation des profits aggravait l'exploitation des travailleurs ?

Les luttes sociales furent marquées par ces profonds mouvements et l'union départementale C.G.T. des Alpes-Maritimes mêla, au fil des années, luttes revendicatives, luttes pour la paix et luttes pour des transformations plus profondes.

C'est pourquoi une étude portant sur la C.G.T., principale organisation des salariés, suscitant une opposition remarquable, trouve toute sa justification si on veut concevoir l'espace politique et social des Alpes-Maritimes.

---

<sup>1</sup> Panicacci (Jean-Louis), *Les Alpes-Maritimes 1939-1945, un département dans la tourmente*, Serre, Nice, 1989, p.302.

## • La reprise des activités publiques

Le mouvement syndical, durement frappé par la répression dans le département des Alpes-Maritimes, réorganisé clandestinement, joua un grand rôle dans la Résistance et la Libération de Nice. Il entendit donc revenir sur le devant de la scène et continua l'action sous d'autres formes.

Si la Libération apportait une immense espérance aux travailleurs, elle n'en fixait pas moins une tâche presque surhumaine à la Résistance dont ils faisaient partie intégrante : poursuivre et intensifier l'effort de guerre jusqu'à la libération totale du département ; mettre les collaborateurs hors d'état de nuire, rétablir la légalité républicaine ; remettre en état les routes, les ponts, les voies ferrées, les installations portuaires ruinées par les combats ; relancer la production ; assurer le ravitaillement de la population.

Les responsables syndicaux de la C.G.T. clandestine se présentèrent à la Bourse du travail le 29 août, dès 8 heures<sup>2</sup>. Ils en expulsèrent les dirigeants vichystes qui prétendaient s'y maintenir. Cette expulsion réalisée, le bureau provisoire de l'union départementale, Charles Andrieu, secrétaire général, Jean Robert et Sauvajon, secrétaires adjoints, Constant Gazzéra, secrétaire administratif, Augustin Salge, trésorier général, Nicola, trésorier adjoint, se consacrèrent immédiatement au passage des syndicats à la légalité et au rétablissement des voies de communications. La C.G.T., après avoir contribué à la libération par son action dans la clandestinité et par la grève générale qu'elle déclencha et qui permit l'insurrection, entendit participer d'une façon totale à l'effort de guerre et à la reconstruction. Ce bureau composé exclusivement de communistes ne souleva pas de protestation contrairement à 1937<sup>3</sup>.

Différentes raisons peuvent l'expliquer. D'une part de nombreux ex-confédérés, Félix Mathieu, Jean Triandafilis, François Bovis, Jean Amadéo, se trouvaient discrédités pour avoir chassé les communistes de la direction de l'union départementale, des unions locales et des syndicats à partir d'août 1939 conséquence de la signature du pacte germano-soviétique. D'autre part, à la suite des accords du Perreux, signés le 17 avril 1943, André Lunet pour les Alpes-Maritimes, délégué de la C.G.T. pour la zone sud, chargea "l'unitaire" Charles Andrieu de reconstituer l'union départementale<sup>4</sup>. Charles Andrieu était appuyé par Jean Robert, Pierre Barbier et Barthélemy Podesta. A cette action clandestine, s'ajoutait la pénétration des syndicats vichystes de la Bourse du travail, afin de les transformer en véritables syndicats ouvriers. C'est ce qui se passa dans le bâtiment, aux T.N.L., chez les opérateurs de cinéma, dans le livre, à la S.N.C.F., dans les P.T.T., autant de secteurs où l'implantation des unitaires était enracinée. Des militants s'infiltrèrent dans la commission administrative de l'union départementale, Constant Gazzéra et de l'union locale, Léon Barruchi, Sauvajon, Augustin Salge. La commission de reconstitution des organisations syndicales composée de sept membres dont un de la C.F.T.C. et six de la C.G.T. parmi lesquels les communistes Henri Gruber, Constant Gazzéra, Jean Robert et Barthélemy Podesta, siégea du 23 décembre 1944 au 12 juin 1945<sup>5</sup>. Les exclusions prononcées touchèrent 78 responsables de syndicats dont 53 exclusions à vie. Constant Gazzéra semble avoir joué un grand rôle dans cette commission. Etant secrétaire administratif de la Bourse du travail de 1940 à 1943, il connaissait parfaitement les militants qui collaboraient avec Vichy et ne se priva pas de les sanctionner tout comme ceux qui avant guerre s'étaient distingués par le slogan : "Plutôt l'esclavage que la

<sup>2</sup> *L'Étincelle* n°57, édition spéciale de la libération.

<sup>3</sup> Bézias (Jean-Rémy), *Le communisme dans les Alpes-Maritimes*, Serre, Nice, p. 124..

<sup>4</sup> *L'Étincelle* n°57, édition spéciale de la libération.

<sup>5</sup> Archives C.G.T..

guerre". De plus à partir de septembre 1944 *L'Étincelle*, "organe de l'union départementale des syndicats ouvriers des Alpes-Maritimes", qui avait succédé au *Réveil syndical*, à la fin du mois de mars 1944, aux mains des ex-unitaires, Robert étant l'administrateur et Andrieu l'éditorialiste, devenait hebdomadaire, imprimé à l'ex-*Petit Niçois* comme *Combat*, et atteignait vite les 30 000 exemplaires. Les ex-unitaires détenaient donc le pouvoir à la Bourse du travail et profitèrent de l'afflux des travailleurs vers la C.G.T..

Bien vite la Bourse du travail, beaucoup trop grande pour l'ordre nouveau de Vichy, devint trop étroite. Les militants furent surchargés de travail. La C.G.T. était présente dans le comité de libération, les commissions de police, du travail, d'épuration. Aussi, devant la réorganisation indispensable des syndicats, la mise en place des bureaux, les assemblées générales et les adhésions massives qui affluaient d'heure en heure, (des centaines d'ouvriers se présentant journalièrement, pour être renseignés), devant ce lourd travail, était-il, absolument nécessaire que chaque secrétaire de syndicat fût conscient de son devoir de syndicaliste et qu'il se dévouât entièrement à son syndicat.

Le 22 avril 1945 se tenait à Nice le 1er Congrès de l'union départementale C.G.T. Charles Andrieu rappela les événements depuis le 30 novembre 1938, la guerre et son cortège de deuils, de misères. Il stigmatisa les traîtres à la classe ouvrière et glorifia tous les martyrs et les militants fidèles à leur idéal. Retraçant la reconstitution du mouvement syndical dans la lutte clandestine et tout de suite après la Libération, il cita l'action de tous les syndicats et de leurs militants, action qui avait largement contribué à la reconstruction de l'union départementale C.G.T. des Alpes-Maritimes. Charles Andrieu parla ensuite de l'activité du bureau sortant, de ses méthodes de travail, de son homogénéité et fit le bilan des effectifs qui seraient certainement plus importants si toutes les fédérations avaient envoyé assez tôt les cartes et les timbres. L'union locale de Nice déclarait lors de son congrès 25.000 syndiqués.<sup>6</sup> Les effectifs de la C.G.T. dans les Alpes-Maritimes devaient donc être de l'ordre de 40 000, en tenant compte de la prépondérance de l'union locale de Nice qui représentait les deux tiers des syndiqués de l'union départementale.

Après avoir cité toutes les commissions auxquelles participait la C.G.T. et l'action des syndicalistes dans ces commissions, Charles Andrieu parla des méthodes de direction, du plan de travail devant les tâches importantes à accomplir et la nécessité de faire monter des cadres nouveaux. Ces cadres existaient puisque les syndicats trouvèrent plus de 80 candidats à la commission administrative de l'union départementale Charles Andrieu conclut en remerciant tous les militants d'avoir fait confiance jusqu'à ce jour au bureau sortant et celui-ci fit confiance au congrès pour appliquer ce mot d'ordre d'unité : "chacun à sa place, le meilleur partout !"<sup>7</sup>

Les événements amenèrent la C.G.T. et par voie de conséquence l'union départementale des Alpes-Maritimes à modifier leur position première. Celle-ci consistait, en effet, à demander à tous les ouvriers de rester au travail le 1er mai et d'accroître ainsi l'effort de guerre et de reconstruction. Mais les mesures, telles que l'augmentation des transports, des tarifs postaux, des produits industriels, du tabac, des pâtes alimentaires, du pain et le souci de ne pas heurter une base mécontente obligèrent les dirigeants locaux à faire une démonstration calme mais puissante de leur grande force et attirer ainsi l'attention des autorités gouvernementales. En multipliant le nombre de zones économiques (73) et en laissant subsister des différences de 10 % sur les salaires des femmes par rapport à ceux des hommes, le malaise s'élargissait, d'autant plus que l'ordonnance portant création des comités

---

<sup>6</sup> Archives U.D. C.G.T., congrès de l'U.L. de Nice, le 26 mars 1945.

<sup>7</sup> *L'Étincelle*, n°40 le 27 avril 1945

d'entreprises excluait la plupart d'entre eux du contrôle et de la marche financière de l'entreprise.<sup>8</sup>

Pour ces raisons, des masses de travailleurs répondirent à l'appel de l'union départementale C.G.T. : 30000 à Nice, 5 000 à Cannes, 3000 à Antibes, 800 à Vallauris, 1 000 à Cagnes, 7 000 à Monaco et plusieurs centaines d'autres à Saint-Martin-du-Var, Puget-Thénières, Grasse, Villefranche, Contes, Peille et Vence.<sup>9</sup>

Charles Andrieu rappela au cours du meeting qui se tenait sur l'esplanade général de Gaulle, le tract édité un an plus tôt par l'union départementale clandestine, appelant les travailleurs à chômer et manifester contre l'occupant nazi en sabotant sa machine de guerre. Il cita les exemples de grèves, notamment sur les chantiers de la Todt. Il indiqua ensuite les raisons qui amenèrent la commission administrative de la C.G.T. à décider que ce 1er mai serait chômé et consacré à des manifestations dans toute la France.

Citant l'exemple du mouvement syndical qui avait fait son unité Charles Andrieu demanda, sous les acclamations, aux grands partis de faire l'unité politique : "unité qui permettra au peuple de France de lutter victorieusement contre toutes les forces de réaction et d'abattre définitivement le fascisme."<sup>10</sup>

La C.G.T., appliquant les mêmes points de vue que son organisme central en ce qui concernait les listes communes en vue des prochaines élections municipales, souhaitait faire, de cette consultation électorale, une puissante manifestation d'unité française. Des représentants de la C.G.T. siégeaient dans le comité départemental de libération et les comités locaux et il lui apparaissait alors logique de présenter des candidats pour ces élections. Lors de la réunion de tous les membres du bureau du 27 février 1945, la C.G.T. décida de convoquer les différentes organisations des partis politiques susceptibles d'accepter leur représentation à une liste unique et commune d'unité française républicaine et antifasciste. Cependant après de nombreuses réunions, où les tractations furent difficiles, seules les organisations proches du Parti communiste acceptèrent le principe de listes communes.<sup>11</sup>

L'union locale de Nice avait ratifié à l'unanimité six candidats qui devaient représenter la C.G.T. sur la liste commune républicaine et antifasciste. Mais au lendemain du congrès de l'union départementale, le 23 avril 1945, un quotidien local, *l'Espoir*, publia une liste dans laquelle figuraient des candidats militants de la C.G.T. <sup>12</sup> Dès cet instant, la C.G.T. abandonna sa représentation dans la liste commune républicaine et antifasciste. Au lendemain du premier tour, le 30 avril 1945, Arnoult, syndiqué, représentant le mouvement Combat vint faire des propositions à la C.G.T. qui furent publiées dans la presse. Il remit une lettre à Charles Andrieu où l'on proposa cinq sièges aux partis politiques suivants : Parti communiste, Parti socialiste, Parti radical, M.R.P. et mouvement Combat, un siège aux mouvements de Résistance et deux sièges à la C.G.T. à raison d'un siège par tendance.<sup>13</sup> La C.G.T. répondit que c'était inacceptable. Elle ne pouvait tolérer une si maigre représentation et l'acceptation en son sein de tendances alors qu'elle était décidée à jouer les premiers rôles dans le département et entendait peser de tout son poids sur la vie économique, sociale et politique du département.

---

<sup>8</sup> *L'Étincelle*, n°39, le 20 avril 1945.

<sup>9</sup> *Le Patriote*, le 2 mai 1945.

<sup>10</sup> *L'Étincelle*, n°41, le 4 mai 1945

<sup>11</sup> Archives U.D.C.G.T., Procès verbal schématique de la réunion pour la constitution des listes uniques du samedi 2 mars 1945.

<sup>12</sup> *L'Espoir*, le 23 avril 1945.

<sup>13</sup> *L'Étincelle*, n°42, le 11 mai 1945.

## • Les débuts de la IV<sup>e</sup> République

La Constitution élaborée par l'Assemblée fut soumise à référendum le 5 mai 1946. Elle fut combattue par le général de Gaulle (discours de Bayeux) et le M.R.P. Elle fut repoussée par 10 450 883 "non" contre 9 280 385 "oui". Dans le département des Alpes-Maritimes, en revanche, elle obtint 100 754 "oui" contre 89 265 "non".<sup>14</sup>

Charles Andrieu débattit longuement dans les divers congrès et assemblées où il se rendit et dans lesquels il fut amené à s'expliquer sur la position de la C.G.T. concernant le référendum. En effet, certains syndicalistes soutenaient que la C.G.T. devait se borner à défendre les travailleurs et rester étrangère, c'est-à-dire neutre, sur le terrain politique. Au contraire, Charles Andrieu, affirmait que la constitution sur laquelle étaient appelés à se prononcer les Français reconnaissait pour la première fois les droits du travail, qu'elle assurait les libertés syndicales et qu'elle permettait aux travailleurs l'accès à la direction économique et politique du pays.<sup>15</sup>

Pour ces raisons la C.G.T. attira l'attention des travailleurs sur une si importante proposition et se prononça en faveur de la nouvelle constitution.

Lors de la commission administrative de l'union départementale C.G.T. du 21 mai 1946, Charles Andrieu déplora le résultat du 5 mai et déclara, parlant des prochaines élections, que de leurs résultats dépendait le sort du régime.<sup>16</sup> En conséquence, la C.G.T. prit nettement position, non pas pour les partis politiques, mais contre le danger que la "réaction" faisait courir au pays. Elle envisageait alors plusieurs méthodes pour appeler l'ensemble de la population à suivre son mot d'ordre. Plusieurs publications parurent dans la presse ainsi que des affiches dans tout le département. Des réunions publiques avec les principaux dirigeants de l'union départementale se tenaient dans les principales localités du département.

Le ravitaillement restait précaire, les prix s'emballaient et les salaires, même augmentés, ne les rattrapaient pas. Si en 1945 les travailleurs prirent patience, en revanche, le mécontentement grandit en 1946, ce qui expliquait leur confiance soutenue au Parti communiste, attestée par les résultats électoraux ou par l'accueil fait à Maurice Thorez, place Masséna, sous de violentes rafales de pluie, en avril 1946. Les défilés du 1er mai (30 000 personnes à Nice<sup>17</sup>) posèrent avec force les revendications des travailleurs qui s'indignaient du refus opposé par le gouvernement Bidault à la demande d'une augmentation de salaires de 25 %. Finalement, l'accord se fit sur une augmentation de 18 %, le syndicat des métaux des Alpes-Maritimes arrachant même les 25 %, grâce à l'entreprise des établissements Michel.

Mais le mécontentement persistait. Chaque jour étaient révélés des scandales sur le ravitaillement. Tout était occasion de spéculation : le vin, le lait, la viande, les pâtes. La situation se dégradait. Le 3 novembre, 20 000 travailleurs manifestèrent à Nice pour un meilleur ravitaillement. "Nous avons faim" proclamaient de nombreuses pancartes.<sup>18</sup>

---

<sup>14</sup> *Le Patriote*, le 6 mai 1946.

<sup>15</sup> Archives U.D. C.G.T.

<sup>16</sup> Archives U.D. C.G.T.

<sup>17</sup> *Le Patriote*, le 2 mai 1946.

<sup>18</sup> *Le Patriote* le 4 novembre 1946.

A tous les égards, la mi-1946 représentait un tournant décisif. Tant que la classe ouvrière acceptait sinon le sacrifice total, du moins certains sacrifices impliqués par la priorité de la production, l'expectative pouvait être officiellement respectée. A partir du moment où la C.G.T. rejetait la règle du jeu qu'instituaient les dirigeants économiques et politiques les conflits étaient inévitables. C'est ainsi qu'Annie Lacroix-Riz<sup>19</sup> interprète les grandes manoeuvres de juillet-août 1946.

Le 30 juillet 1946, éclata une grève aux P.T.T. L'union départementale C.G.T. qui ne voulait pas se laisser dépasser sur sa gauche, décida l'ordre de grève pour le lendemain afin de contrôler ce mouvement qui semblait partir de la base. La grève s'était déroulée normalement dans le département. Unanimement les postiers avaient répondu à l'appel de leur fédération. Dans les réunions, la confiance à leur bureau syndical leur était votée. Partout le travail reprenait normalement à 14 heures. Ce n'était que le jeudi 1er août à midi, alors qu'il avait été mis en minorité à la commission exécutive par 15 voix contre 2, que Bovis, exploitant le mécontentement des postiers, entraîna, malgré les directives de son syndicat, les employés du central téléphonique de Wilson et les jeunes télégraphistes à un mouvement jugé inconsideré. L'union départementale fit un pressant appel à ceux qui avaient suivi ce mouvement pour qu'ils reprissent le travail et dénonça dans le même temps Bovis qui avait pactisé avec Vichy, comme un agent provocateur.<sup>20</sup>

La grève des P.T.T. du 30 juillet au 4 août fut activement soutenue par la S.F.I.O.. Grezes, secrétaire général administratif de la fédération postale démissionna de la S.F.I.O. quelques jours après et accusa ce parti d'être à l'origine du coup de force tenté contre la fédération postale.<sup>21</sup> En effet, nul ne pouvait penser que ce mouvement eût pour ressort exclusif ou principal le mécontentement social. Certes, la profondeur de celui-ci, dont les postes n'avaient pas le monopole, contribuait à rendre compte de l'ampleur d'un conflit aboutissant à une scission qui entraîna dans ses rangs une fédération postale autonome.

## • 1947, une année lourde de conséquences

L'ordonnance du 4 octobre 1945 qui jetait les bases de la Sécurité sociale fut complétée par de nombreuses lois, décrets, arrêtés, circulaires. Une loi du 30 octobre 1946 fixait ainsi le régime des élections aux caisses primaires de Sécurité sociale.

C'était en juillet 1946 que furent mis en place dans le département les organismes prévus par l'ordonnance du 4 octobre 1945 : la Caisse primaire de sécurité sociale et la Caisse d'allocations familiales. Auparavant existaient des assurances sociales gérées par des organismes patronaux. Bien accueillies par les travailleurs, les ordonnances suscitérent l'opposition du patronat, de la mutualité et de la C.F.T.C.. Pour remplacer les organismes d'assurances sociales, deux conseils d'administrations provisoires, un pour la Caisse primaire, un pour les allocations familiales furent désignés. Constant Gazzéra fut élu président de la Caisse primaire et Henri Gruber de la Caisse d'allocations familiales. En effet seule la C.G.T. avait accepté de participer à ces organismes et prit la responsabilité d'organiser la Sécurité sociale. Ces conseils devaient être remplacés par des conseils élus démocratiquement par les assurés en avril 1947.

Le 24 avril 1947 devaient avoir lieu les élections à la Sécurité sociale. Dès l'ouverture de la campagne électorale, la C.G.T. déploya, par la presse et l'affichage, une vive

---

<sup>19</sup> Lacroix-Riz (Annie), *La C.G.T. de la Libération à la scission de 1944 à 1947*, Editions Sociales, Paris, 1981.

<sup>20</sup> Archives U.D. C.G.T., M.Bovis fut secrétaire général de la Bourse du travail de 1940 à 1943.

<sup>21</sup> *Le Patriote*, le 13 août 1946.

activité, en vue d'assurer le succès des listes qu'elle présentait. Les avantages de la Sécurité sociale furent exposés au cours de nombreuses réunions d'information organisées par les principaux syndicats adhérents à l'union départementale de la C.G.T.<sup>22</sup> De leur côté, les syndicalistes chrétiens ne ménagèrent pas leurs efforts et leur propagande fut également très active, relayée par le journal *La Liberté*.

Dès le mois de juillet 1946, la C.G.T. prit position pour la défense de la Sécurité sociale. Elle constitua à ce moment là des "associations familiales" ; cinq de celles-ci se constituèrent dans les banques, le bâtiment, le commerce et les transports en commun. D'autre part, elle organisa à Nice près de cent réunions, soit dans les syndicats, soit dans les quartiers et pouvait compter sur *L'Etincelle*, dont des journées de diffusion de masse étaient organisées quelques semaines avant le scrutin. La C.G.T. clôtura sa campagne par un meeting au Palais des Fêtes, à Nice devant trois mille personnes venues écouter Gaston Monmousseau, secrétaire de la C.G.T., directeur du journal *la Vie Ouvrière*, le 9 avril 1947.<sup>23</sup>

Pour la représentation des salariés, les listes de la C.G.T. arrivèrent nettement en tête, mais celles de la C.F.T.C. et de l'union ouvrière et familiale réunirent près de 50 % des suffrages obtenus par la C.G.T. Le succès de celle-ci était donc indéniable mais moins écrasant qu'on ne s'y attendait généralement. D'autre part les électeurs usèrent largement de la faculté qui leur était donnée de panacher les listes de candidats, ce qui expliqua l'échec subi par les dirigeants des différentes listes. Si quelques dirigeants seulement n'avaient pas eu la confiance des votants, on aurait pu en conclure qu'il s'agissait d'une marque d'hostilité à leur encontre s'adressant, soit à leur personne, soit à leur orientation politique, mais en fait, tous les dirigeants subirent un échec. Cela était vraisemblablement dû, d'une part, au fait que les chefs de file étaient plus en vue et rendus plus facilement responsables des difficultés, surtout dans les circonstances du moment, d'autre part, à des manoeuvres de quelques adversaires qui, par le jeu du panachage, pouvaient aisément leur faire perdre quelques voix par rapport à leurs colistiers.

Quoi qu'il en soit, la non élection des têtes de listes de la C.G.T. donna lieu à de nombreux commentaires. Elle n'eut pratiquement aucun effet puisque par le jeu du désistement, les dirigeants de la C.G.T. siégèrent.

A la suite d'une réunion de cadres syndicaux, la C.G.T. avait décidé dans tout le département des Alpes-Maritimes pour le mardi 16 septembre 1947 une cessation du travail de 17 à 18 heures. Cette mesure de protestation avait été prise pour exiger l'application intégrale des accords entre la C.G.T. et le patronat, l'application immédiate et totale du statut de la fonction publique, la révision de l'impôt cédulaire, l'augmentation de la ration de pain, l'amélioration du ravitaillement par la suppression des envois en Allemagne et "une politique conforme aux intérêts de la classe ouvrière". Les consignes de la C.G.T. furent parfaitement appliquées. La C.G.A. et l'U.F.F. appuyaient ce mouvement ainsi que l'union départementale des syndicats chrétiens. La principale manifestation à l'occasion de cette cessation de travail fut une réunion place Saint-François, réunissant entre 5 000 et 20 000<sup>24</sup> personnes. Le discours de Charles Andrieu fut salué par de nombreux applaudissements, suivi avec intérêt et entrecoupé de nombreux cris hostiles au gouvernement et notamment à Paul Ramadier.

Cependant les événements se précipitèrent sur le plan économique. Le 3 octobre 1947, Paul Ramadier décida des hausses impressionnantes, de 25 à 40 % et avança même l'idée d'une baisse des salaires pour aider au redressement de l'économie. La C.G.T. quitta le comité national des prix et appela à l'action malgré les réticences de la tendance Force

---

<sup>22</sup> A.D.A.M., 28 W 38

<sup>23</sup> *L'Etincelle*, le 11 avril 1947

<sup>24</sup> *Le Patriote*, le 17 septembre 1947.



Ouvrière. Des grèves commencèrent en novembre dans la région parisienne, dans le Nord et le Pas-de-Calais, les Bouches-du-Rhône. Immédiatement les grèves s'étendirent. Le 19 novembre, Paul Ramadier démissionna ; le M.R.P. Schuman le remplaça le 24 novembre.

Dans les Alpes-Maritimes, le mouvement atteignit bientôt une puissance comparable à celui de 1936. Tout commença le 10 novembre, à la S.I.T.A.U., à la Compagnie des Eaux et dans les cinémas.<sup>25</sup> Les jours suivants les grèves se multiplièrent : dockers, taxis, bâtiment, P.T.T., fonctionnaires. Les banques et les jeux furent les seules corporations non touchées par les grèves. Au total 35 835 grévistes étaient recensés par le comité de grève qui siégeait à la Bourse du travail de Nice. Les manifestations se succédèrent. Le 27 novembre 20 000 personnes manifestaient dans les rues de Nice ainsi que 2 000 à Cannes à l'appel de la C.G.T.

L'ordre de grève générale lancé par la C.G.T. des Alpes-Maritimes et transmis dans la matinée du 1er décembre aux responsables des divers syndicats, provoqua une recrudescence des grèves et de l'agitation sociale. Le 2 décembre 20 000 manifestants à nouveau se rendirent en cortège à la préfecture des Alpes-Maritimes. D'importantes forces de police avaient été envoyées au dépôt Saint-Roch à Nice ce même jour à partir de 8 heures, afin de faire évacuer les grévistes de la rotonde. Les gendarmes qui formaient un barrage tentèrent de repousser les grévistes au nombre de 3 000<sup>26</sup>. Mais ces derniers ne cédèrent pas et les gendarmes se retrouvèrent séparés, en petits groupes isolés, au milieu de la foule. C.R.S., policiers, soldats et gendarmes se replièrent et évacuèrent l'enceinte du dépôt. "C'est la victoire, une grande victoire", lança Barucchi, du syndicat des cheminots, sous les applaudissements à tout rompre. "Maintenant, ajouta-t-il, nous devons être vigilants. Il faut défendre le dépôt coûte que coûte"<sup>27</sup>. Le directeur départemental profita alors de ce que les manifestants étaient rassemblés en grand nombre à la gare pour envisager l'occupation de la poste Thiers par la police où la grève venait d'être votée. Des manifestants stationnant devant l'entrée principale de la poste Thiers ou aux abords immédiats furent refoulés. Les manifestants appelés en ville au moyen d'un véhicule muni d'un haut parleur affluèrent en nombre croissant. Une charge de la troupe laissa sur le terrain quelques blessés parmi les manifestants.

Pendant la journée du 3 décembre 1947 la situation s'aggrava sensiblement du fait de l'occupation de l'hôtel des postes d'Antibes par les grévistes. Mais ce fut surtout le lendemain, sur la poste Thiers à Nice, que se porta l'attention car elle fut au centre de violentes échauffourées qui opposèrent les grévistes aux tirailleurs sénégalais, puis à des militaires en stage à Antibes. Ces derniers occupèrent la poste à 6.h.30, le 4 décembre, ce qui provoqua la grève dans les grands magasins. Les manifestants étaient très nombreux sur l'avenue Thiers et dans la cour de la gare. La troupe chargea les manifestants à coups de crosse et de grenades lacrymogènes et dégagea entièrement l'avenue Thiers, faisant plus de vingt blessés graves. Cependant la C.G.T. et le P.C.F. n'étaient pas intimidés par cette répression et certains militants étaient prêts à prendre les armes comme le témoigna Albert Gattéli. Les dirigeants locaux de la C.G.T. essayèrent de calmer les esprits car si ces derniers étaient pratiquement maîtres de la situation, il n'en était pas de même dans l'ensemble de la France.<sup>28</sup>

Un grand élan de solidarité venu des paysans et de la population entoura les grévistes. Ces derniers contrôlaient la situation dans ce département où plus rien ne fonctionnait, trains, transports en commun, services publics... Malgré la grève générale à laquelle s'étaient immédiatement ralliés les employés des transports et malgré l'arrêt complet du trafic ferroviaire, à aucun moment la population des Alpes-Maritimes n'avait eu à souffrir

---

<sup>25</sup> *Le Patriote*, le 11 novembre 1947.

<sup>26</sup> A.D.A.M., 122 W 1118.

<sup>27</sup> *Le Patriote*, le 3 décembre 1947.

<sup>28</sup> Lacroix-Riz, *La C.G.T.*...

du manque de ravitaillement. Dans son allocution radiodiffusée, le préfet des Alpes-Maritimes avait indiqué que, par ses soins, 700 camions avaient été mis en route et avaient amené 5 000 tonnes de marchandises. Mais il avait omis d'ajouter que ces camions roulaient avec l'accord de la C.G.T. La commission du ravitaillement du comité central de grève avait pris également d'autres dispositions autorisant le travail du personnel affecté aux entreprises de transformation des denrées alimentaires. Ce fut ainsi que les huileries Audemard, les moulins de la C.A.M., les boulangers, les bouchers-abatteurs, la fabrique de pâtes Fiorina purent fonctionner normalement de façon à assurer la distribution normale de la farine, du pain, de l'huile, des pâtes.<sup>29</sup>

A la suite du brusque arrêt de grèves, qui se produisit le 10 décembre 1947 sur l'ordre du comité central national de grève, de nombreux militants, ainsi du reste, que de nombreux membres ou sympathisants du Parti communiste furent désorientés. La veille encore, Charles Andrieu devant 20 000 grévistes réunis place Saint-François à Nice, rappela les revendications de la C.G.T. et ne laissa planer aucun doute quant à une reprise possible du travail :

"Déjà de nombreux patrons, malgré les ordres du gouvernement, accordent entière satisfaction à leurs ouvriers et le travail reprend. C'est vers ces victoires que nous devons diriger notre lutte. Nous ne devons céder sur aucun point, nous devons soutenir le bureau confédéral, nous devons tenir le dernier quart d'heure pour la victoire. Des premiers vous vous êtes lancés dans la lutte pour vos revendications, vous ne lâcherez pas avant d'avoir obtenu satisfaction. Nous tiendrons et nous vaincrons."<sup>30</sup>

Cependant, les intéressés ont pu constater que tandis que les mots d'ordre cégétistes et communistes les exhortaient sur le plan local à ne pas reprendre le travail jusqu'au succès total de leurs revendications, le comité central national de grève capitulait en quelque sorte devant le gouvernement.

Bien que le communiqué final du comité ait invoqué la nécessité d'arrêter le mouvement des grèves afin de regrouper les forces ouvrières en vue des luttes ultérieures, la plupart des éléments d'extrême gauche qui étaient décidés à ne pas capituler, reconnurent que ce brusque revirement marquait un échec sérieux de la C.G.T. et du P.C. Certes, le premier mouvement de surprise passé, militants et sympathisants suivirent avec intérêt les explications fournies par les porte-paroles de ces deux organismes, et recommencèrent à prendre confiance, ce qui fut facilité par la prise de position de la presse communiste, contre les sanctions infligées à certains grévistes et les poursuites intentées contre certains militants.<sup>31</sup>

Néanmoins la masse des travailleurs resta impressionnée par le premier échec véritable subi depuis la libération par la grande centrale ouvrière. Si, seules quelques voix ouvrières s'étaient jusqu'à présent élevées pour exiger un renouvellement complet des cadres cégétistes, un grand nombre de syndiqués grossit la troupe des "grévistes du timbre" en mettant une mauvaise volonté accrue à renouveler leur cotisation.

Dans les Alpes-maritimes, la reprise du travail eut lieu le 10 décembre, avec l'obtention d'une prime mensuelle de 1500 francs et une augmentation des allocations familiales, loin des 25 % d'augmentation de salaire réclamés.

Cependant dans certaines entreprises ou corporations la C.G.T. obtenait de réels succès : Ets. Michel, Ets. Ronchèse, H.C.R. de Cannes, dans le bâtiment. A la Compagnie des Eaux après dix jours de grève, la direction accepta les revendications qui portaient sur le

---

<sup>29</sup> Lacroix-Riz, *La C.G.T...*

<sup>30</sup> *Le Patriote*, 9 décembre 1947.

<sup>31</sup> Onze postiers furent suspendus : Maurice Blanc, Albert Robini, Jacques et Raymond Borello, Jean Benoît, Charles Ponleve, François Fabry, Louis Sereno, Andrée Wagner, Violette Brunebarbe et Thérèse Maison

reclassement de la fonction publique, le minimum vital et l'attribution d'un acompte provisionnel. De même à la S.I.T.A.U., un accord fut signé avec l'adjoint aux travaux qui prévoyait la municipalisation des employés de cette entreprise dans les mêmes conditions que les ouvriers du nettoyage.

Le 22 décembre, la commission administrative de l'union départementale C.G.T. réunie au complet pour faire le bilan des grèves vota à l'unanimité une motion de confiance à la C.G.T. en réponse à certains dirigeants confédéraux qui le 19 décembre démissionnèrent en essayant d'entraîner avec eux le plus grand nombre de responsables syndicaux<sup>32</sup>

Les premiers mois de 1948 furent placés sous le signe de la réaction des travailleurs à la scission. Les communiqués de confiance se succèdent dans les colonnes du *Patriote*. En revanche, la section des Alpes-maritimes du Syndicat des Instituteurs se prononça ainsi par bulletins secrets<sup>33</sup> :

pour le maintien à la C.G.T. : 466 voix ; contre : 572,

pour l'adhésion à F.O. : 179 voix ; contre : 859

pour l'autonomie : 785 voix ; contre : 285.

Cette dernière formule prévalut pour le S.N.I. et la F.E.N.

Le congrès de l'union départementale se déroula les 6 et 7 mars 1948, à la salle Bréa, en présence de Gaston Monmousseau et de 300 délégués. Le nouveau bureau était ainsi élu : Charles Andrieu, secrétaire général, Henri Gruber, Jean Robert, Constant Gazzéra, Antonin Turcat, Juliette Parrot, Jacques Borello, secrétaires, Augustin Salge, trésorier général. Charles Andrieu pouvait légitimement s'écrier : "la C.G.T. continue".<sup>34</sup>

Le 13 avril 1948, à Paris était créée la C.G.T.-F.O. Dans les Alpes-Maritimes, la C.G.T. ne fut pas coupée en deux car la tendance F.O était peu représentée, essentiellement dans les P.T.T. On retrouva à sa direction Ferro, Félix Mathieu, Bovis. Elle influença surtout certaines catégories de fonctionnaires : P.T.T., finances, Eaux et Forêts, auxquels s'ajoutaient peu à peu des syndicats de cheminots, préfecture, Sécurité sociale, E.G.F., Jeux. Cependant de nombreux socialistes restèrent à la C.G.T. et celle-ci resta très longtemps majoritaire. Ce rapport de force ne varia pas jusqu'en 1958.

## • La lutte pour la paix

Dans le cadre de son action contre la guerre en Indochine, la C.G.T. se fit remarquer autrement que par des grèves. Le 13 février 1950, en pleine période des fêtes carnavalesques, on apprit qu'une rampe de lancement V2, que l'on disait destinée à l'Indochine, devait être embarquée le lendemain au port de Nice. Le Mouvement de la Paix, le P.C.F. et la C.G.T. alertèrent leurs adhérents. Le 14 février, le *Patriote* publia un appel du Mouvement de la Paix et les dockers surveillèrent les événements. Lorsque le convoi arriva le 17 février 1950, protégé par des gardiens de la paix et des C.R.S., les sirènes donnèrent l'alarme.

On vit alors les bus, les trolleys et les tramways des T.N.L. se diriger vers la place de l'Île-de-Beauté, tandis que les travailleurs accouraient des entreprises, métallurgistes, gaziers et électriciens, postiers, ouvriers du bâtiment, ainsi que de nombreux jeunes et femmes. Ils étaient bientôt des milliers, rassemblés non loin du monument aux morts, devant un barrage

---

<sup>32</sup> Dreyfus (Michel), *Histoire de la C.G.T.*, Bruxelles, Edition complexe, 1995, p 232

<sup>33</sup> Archives U.D. C.G.T.

<sup>34</sup> Archives U.D. C.G.T.

de policiers.<sup>35</sup> Des caisses de grandes tailles étaient transportées près d'une grue ; ce fut alors la ruée. Le barrage de police opposa une résistance symbolique et les manifestants arrivèrent aussitôt sur les C.R.S. L'un d'eux braqua sa mitraillette ; un jeune électricien se campa alors devant lui et découvrit sa poitrine : "tires, si tu oses !". Le C.R.S. ne tira pas. Que pouvaient-ils, à 30 ou 40, contre des milliers de manifestants ? Bientôt les caisses disparurent dans les eaux du port. Une autre rampe fut embarquée huit jours plus tard, sous la protection de l'armée.

Cet événement eut un immense retentissement, dans les milieux politiques, à l'Assemblée nationale, dans de nombreux pays. Il fut fixé par Ilya Ehrenbourg dans "*La lame de fond*", et en France, par Pierre Abraham, dans "*Tiens bon la rampe*".<sup>36</sup>

Le 5 mai 1950 vers 14 heures lors d'un chargement de matériel militaire (éléments de rampes de lancement d'engins aéro-guidés) fabriqué et étudié par l'usine S.N.C.A.S.E situé à 2,6 km de la gare de La Bocca, environ 300 ouvriers des Aciéries du Nord manifestèrent contre le départ de ce convoi à l'appel de la C.G.T. Une centaine d'entre eux assaillirent l'escorte du convoi. Les militaires qui se trouvaient dans le wagon-voyageur assurèrent une première protection et tirèrent quelques coups de feu à blanc contre les manifestants. Les pelotons de gardes mobiles intervinrent afin de refouler les manifestants qui s'étaient munis de pierres et de boulons pour les lancer sur les membres du service d'ordre. Trois gardes mobiles étant légèrement blessés, les C.R.S. intervenaient à leur tour. Au cours des échauffourées dix arrestations étaient opérées : Jean Imbert, Virgile Deplano, Jean Albert, Roger Clergue, Albert Toncelli, Ernest Ginola, Gabriel Seguy, ouvriers aux Aciéries du Nord, Louis Ruffino, Pierre Guenon, Antoine Gausseran, employés à la S.N.C.F. Ils furent amenés à la gendarmerie de Cannes.

Devant cette attitude de fermeté, les cheminots du dépôt de La Bocca, cessèrent le travail et se groupèrent devant la gare de triage. Pendant ce temps, 300 ouvriers des Aciéries du Nord se réunissaient et se rendaient en cortège à la mairie de Cannes. Le maire téléphona alors au commissaire central de Cannes pour solliciter une mesure d'élargissement en vue d'apaiser les esprits. Mais il lui fut répondu que le sort des huit détenus dépendait de l'autorité militaire.<sup>37</sup>

Les manifestants se regroupèrent et se remirent en marche vers la gendarmerie devant laquelle ils furent de nouveau dispersés à la suite d'une nouvelle intervention de la Garde Républicaine. En fin de journée le calme était revenu dans la ville. Le lendemain *Le Patriote* titrait : "Bravo La Bocca!"<sup>38</sup>

Georges Tabaraud, dans son éditorial, saluait l'action des ouvriers de La Bocca :

"Après ceux de Nice, les ouvriers de Cannes La Bocca ont montré hier leur volonté de lutter concrètement contre la préparation de la guerre.(...) La nécessité de l'action concrète contre la guerre pénètre chaque jour davantage dans de plus larges masses."<sup>39</sup>

La C.G.T. et le P.C. entendaient aider les militants de la paix poursuivis par "la justice bourgeoise"; Ils provoquèrent divers arrêts de travail, organisèrent des réunions et des collectes pour venir en aide aux manifestants emprisonnés.

Le déroulement du procès intenté contre les dix ouvriers et cheminots de La Bocca, poursuivis devant le tribunal militaire de Marseille pour entrave violente à la libre circulation de matériel de guerre, fut suivi avec intérêt dans le département. Le 12 octobre 1950, dans une salle du café du Moulin de la Gaîté, une réunion se tint devant un auditoire de 300 personnes

---

<sup>35</sup> *Le Patriote*, le 18 février 1950.

<sup>36</sup> Olivési (Dominique), Barel (Virgile) 1889-1979, *De Riquier à la Crimée française*, Serre, Nice, 1996, p. 269.

<sup>37</sup> *Le Patriote*, le 6 mai 1950.

<sup>38</sup> *Idem*.

<sup>39</sup> *Idem*.

avec la participation de Henri Demanet, conseiller municipal communiste de Cannes, secrétaire du comité d'entreprise des Aciéries du Nord et de Jean Duchat, secrétaire confédéral de la C.G.T.. Si les deux orateurs stigmatisèrent tout à tour, "le système de répression gouvernementale" et "sa politique d'abandon à l'égard de l'Amérique", Henri Demanet qui revenait du procès de Marseille où il avait assisté en qualité de témoin cité par la défense, fit un long exposé des débats auxquels il prit part. Il souligna, notamment, la solidarité témoignée par la population marseillaise aux dix inculpés.

L'annonce par la presse du réquisitoire prononcé par le commissaire du gouvernement, le 13 octobre 1950, provoqua une assez vive réaction dans le faubourg de La Bocca notamment aux Aciéries du Nord, où le personnel subissait l'influence de la C.G.T. et du P.C.F. C'est ainsi que les dirigeants syndicalistes invitèrent les ouvriers à ne pas reprendre le travail pour protester contre ce réquisitoire, puis à se rendre en cortège à Cannes, pour assister à un meeting devant les locaux de l'union locale où se regroupèrent 600 personnes environ.<sup>40</sup>

Le 14 octobre 1950, le tribunal militaire rendait son verdict : Louis Ruffino, Pierre Guenon étaient condamnés à 13 mois de prison, Jean Albert et Virgile Deplano à un an de prison, Ernest Ginola, à un an de prison avec sursis. Les autres inculpés étaient acquittés.<sup>41</sup> Ce verdict suscita une vive indignation de la part de la C.G.T. et du P.C.F. qui soulignèrent que ces condamnations entraient dans un plan de préparation à la guerre et étaient destinées à essayer d'intimider la classe ouvrière dans le but d'empêcher son action en faveur de la paix. Cependant le vaste mouvement populaire de protestation avait permis d'obtenir l'acquittement de cinq des accusés.

Le 8 juin 1950 eurent lieu les élections à la sécurité sociale. La C.G.T. comme on pouvait le prévoir était assurée d'une nette majorité absolue. Cependant, alors qu'au conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales, la C.G.T. maintenait sa position acquise aux élections de 1947 (8 membres), au conseil d'administration de la caisse de sécurité sociale, elle vit sa représentation tomber de 13 à 10 sièges seulement. F.O. inexistante en 1947 marquait sa vitalité en emportant 4 sièges à la sécurité sociale et 2 aux allocations familiales.

D'autre part, de nombreux employeurs ne firent pas les deux déclarations séparées indispensables pour l'inscription de leurs salariés sur les listes électorales aux deux organismes. Il en est même qui ne firent aucune déclaration ce qui explique la différence entre le nombre d'inscrits et la population salariée évaluée aux alentours de 120 000.<sup>42</sup>

Vers la fin avril 1950, le bureau confédéral, faisait parvenir par le canal des fédérations, une lettre à tous les syndicats, à toutes les sections syndicales, au sujet de la campagne pour l'interdiction de l'arme atomique.<sup>43</sup> Celle-ci attirait, d'une façon très claire, l'attention de tous les responsables syndicaux sur l'imminence du danger de guerre et donnait des conseils pratiques pour engager la campagne en faveur de la signature de l'appel de Stockholm.

Cet appel fut d'abord incompris par de nombreux dirigeants de la C.G.T. qui ne voyaient pas la nécessité ni l'efficacité de ces signatures. De nombreuses réunions de cadres syndicaux furent alors organisés par l'union départementale et l'union locale de Nice. Malgré ces efforts c'est avec un grand retard dû à un certain manque de confiance dans cette action que les responsables organisaient la collecte de signatures dans les entreprises.

---

<sup>40</sup> A.D.A.M., 28 W 141.

<sup>41</sup> A.D.A.M., 28 W 141.

<sup>42</sup> A.D.A.M., 28 W 39.

<sup>43</sup> Archives U.D. C.G.T.

La C.G.T. mit à l'ordre du jour de toutes les réunions syndicales la question de la paix car "défendre la paix, c'est défendre en même temps les revendications ouvrières ; c'est aussi la lutte pour les 3 000 francs". Il était difficile pour la C.G.T. de séparer l'action syndicale de la politique et à travers l'appel de Stockholm la C.G.T. s'attaquait à une orientation politique. La campagne de l'appel de Stockholm obligea les militants à discuter avec les travailleurs des problèmes qu'ils rencontraient. De grandes discussions eurent lieu, le débat avait été ouvert. Dans des entreprises les travailleurs signaient à 100 %. Dans le département des Alpes-Maritimes 130 000 signatures furent recueillies.<sup>44</sup>

Le 15 octobre 1950 se tenaient à Nice les assises départementales de la paix des Alpes-Maritimes. Celles-ci avaient comme objectif la participation de la France au congrès mondial des partisans de la paix qui siégea à Londres du 3 au 19 novembre. Le rôle des syndicats dans la préparation des assises départementales devait d'abord consister, très rapidement, à créer des comités de la paix dans les entreprises, où ils n'existaient pas encore. Ces comités de la paix devaient être élus par des assemblées très larges, convoquées avec soin. Si l'unité la plus large devait présider pour la présentation des candidats, la C.F.T.C. et F.O. refusèrent de s'associer aux côtés de la C.G.T.

Seulement 33 entreprises avaient désigné des délégués.<sup>45</sup> La C.G.T. avançait toujours les mêmes arguments pour expliquer aux militants les motivations de lutter pour la paix : "Il doit être clair pour chacun que si les organisations syndicales rencontrent tant de résistance à l'aboutissement des justes revendications économiques, c'est parce que nos gouvernants ont engagé le pays dans une politique de préparation à la guerre qui engloutit une énorme partie du revenu national au détriment des conditions de vie des travailleurs".<sup>46</sup>

Cependant de nombreux ouvriers pensaient encore que le syndicat était fait pour poser et défendre les revendications économiques des travailleurs et rien de plus.

### • La lutte pour les salaires

Lancée sur une pente descendante depuis 1948, la C.G.T. entendait récupérer une partie de son audience. C'est pourquoi à partir de 1950, elle plaça son action sur un terrain qu'elle connaissait bien, les revendications salariales, comptant sur un contexte général qui semblait lui convenir pour reprendre l'initiative.

La C.G.T. constatait que, quelques mois après la dévaluation,<sup>47</sup> la situation dans le département était caractérisée par une insuffisance notoire du salaire minimum individuel mensuel de 11 450 francs officiellement mais ramené à 9 790 francs parce que la plupart des entreprises ne travaillant que 40 heures par semaine, ce minimum se trouvait encore réduit. D'autre part les salaires réels de base, qui d'après les statistiques officielles étaient au coefficient de 8,45 alors que l'indice des prix aux détails atteignait 17,52<sup>48</sup> semblaient nettement insuffisants. D'autant plus qu'une hausse des denrées alimentaires de 12 % avait devancé de peu la dévaluation. Enfin l'injustice que constituaient les zones de salaires, faisait que dans les localités de montagne, où la vie était encore plus chère qu'à Nice, les salaires et

---

<sup>44</sup> Burlando (M.), *Le Chiffon rouge...*, ouvr. cit., p. 113

<sup>45</sup> A.D.A.M., 28 W 110.

<sup>46</sup> *L'Étincelle*, septembre 1950.

<sup>47</sup> Dévaluation du franc le 20 septembre 1949, dans un contexte international agité par les soubresauts de la livre, Rioux (Jean-Pierre), *La France de la Quatrième République*, Tome 1. *L'ardeur et la nécessité 1944-1952*, Seuil, Paris, 1980, P.240.

<sup>48</sup> Entre 1938 et 1950, les prix de détail ont été multipliés par 18 et les salaires par 10, Rioux (J-P.), *ib.*

les allocations familiales étaient inférieurs. Toutes ces données caractérisaient l'insuffisance des salaires et du pouvoir d'achat des travailleurs dans le département..

Aussi, la commission administrative de l'union départementale faisait siennes les revendications formulées par le bureau et la commission administrative confédérale qui correspondaient à la nécessité d'améliorer la situation des travailleurs, en proposant notamment une prime de 3 000 francs par mois pour tous les salariés.<sup>49</sup>

Le 4 février 1950, le patronat, lors d'une réunion refusa la prime de 3 000 francs réclamée par la C.G.T. Des contre propositions faites par la C.G.T. firent l'objet d'étude, mais dans les milieux patronaux, on pensait que la grève était inévitable. Ce même jour 40 ouvriers des établissements Pérona débrayaient pour inciter les patrons à accepter les contre propositions faites par la C.G.T. En raison des événements, notamment la grève des métallurgistes à Paris qui risquait de s'étendre à la province, le syndicat patronal décida de convoquer les membres du syndicat des métaux C.G.T. A cet effet Barthélémy Podesta, secrétaire de l'union locale C.G.T. de Nice et secrétaire du syndicat des métaux fut avisé qu'une réunion aurait lieu le vendredi 3 mars. Au cours de cette assemblée, les délégués des deux partis en présence discutèrent des augmentations de salaires dans le cadre des conventions collectives. Du côté ouvrier, la C.G.T. réclamait une prime dite "d'attente" de 3 000 francs généralisée, avec effet rétroactif à dater du 1er décembre 1949. Cette revendication ne pouvait être prise en considération par les milieux patronaux. Ces derniers estimaient que cet acompte représentait, à lui seul, une augmentation de 20 % sur les salaires actuels. La délégation patronale fit alors savoir qu'elle ne s'écarterait pas du cadre de la loi, pour l'attribution de la prime de 3 000 francs.<sup>50</sup> Pour les salaires, les dirigeants du syndicat patronal offraient un relèvement de 5 % sur les tarifs en vigueur. Cette offre fut refusée par les dirigeants du syndicat ouvrier comme cela s'était déjà produit à Paris et dans d'autres villes de France. En conséquence les pourparlers rompus, le syndicat C.G.T. eut recours à la grève pour faire aboutir ses revendications. A ce sujet, il est utile de souligner que les syndicats F.O. et C.F.T.C. de la métallurgie, qui n'acceptaient pas une augmentation de 5 % considérée comme dérisoire, étaient solidaires des cégétistes dans la grève, à condition qu'il ne fût pas question du plan Marschall, de la guerre au Viêt-Nam ou des "préparatifs de guerre".<sup>51</sup>

Ainsi se tint une assemblée générale aux usines des Aciéries du Nord de La Bocca le 28 février 1950, avec la participation de toutes les organisations syndicales ; à savoir Demanet de la C.G.T., Giugliaris de la C.F.T.C., Dours de la C.G.T.-F.O. et Fontana de la C.G.C. Les représentants C.F.T.C. et F.O., tout en se montrant satisfaits d'une unité syndicale enfin réalisée sur un plan strictement professionnel, mirent toutefois une condition à leur participation à cette lutte revendicative, l'exclusion de toute ingérence politique.

A partir du 10 mars des petites entreprises de la métallurgie et du bâtiment accordèrent des augmentations de salaires, 15 francs d'augmentation horaire qui équivalait à la prime de 3 000 francs réclamée par la C.G.T., mais rien ne semblait faire céder les directions des grandes entreprises de la métallurgie, en particulier des établissements Michel et des Aciéries du Nord. La C.G.T. organisa alors, pour maintenir le moral des ouvriers en grèves, des meetings, des défilés groupant à chaque fois un millier de personnes dans lesquels elle se félicita de "l'union totale" réalisée à l'occasion de ce mouvement revendicatif et encouragea l'assistance à poursuivre la lutte. Elle essaya également d'étendre le mouvement à d'autres corporations comme les employés municipaux, réunis en assemblée, le 14 mars au Relais-Fleuri à Nice, où au nombre de 1 100 ils se prononcèrent pour la grève. Le 16 mars fut

---

<sup>49</sup> Archives U.D. C.G.T.

<sup>50</sup> A.D.A.M., 28 W 55.

<sup>51</sup> A.D.A.M., 28 W 55.

marqué par l'entrée dans le conflit des dockers qui s'estimaient mécontents de la loi votée en décembre 1949 qui limitait les droits au salaire de garantie.<sup>52</sup>

Un premier signe de lassitude commença à se faire sentir le 24 mars de la part de la C.G.T. En effet, un violent différend opposa Borello, secrétaire de l'union départementale des syndicats ouvriers C.G.T., membre du bureau fédéral du P.C.F. à Marius Armando, secrétaire général du syndicat C.G.T. des employés municipaux, secrétaire général de l'union départementale des syndicats ouvriers C.G.T., membre de la commission du contrôle financier du bureau fédéral du P.C.F. Borello reprocha vivement à Marius Armando les explications qu'il avait données la veille au Relais Fleuri, selon lesquelles la démarche de Virgile Barel, consécutive au refus du ministre de discuter avec la délégation s'était soldée par un échec. Une telle révélation ne pouvait qu'amenuiser le crédit dont jouissait le député des Alpes-Maritimes auprès des communistes. Marius Armando lui rétorqua qu'il savait ce qu'il avait à dire, qu'au demeurant il tenait ses hommes à bout de bras depuis bientôt quinze jours, qu'il était facile de donner l'ordre de "tenir", mais qu'il était plus difficile de résister à la poussée qui se manifestait chez les employés municipaux en faveur de la reprise du travail. La misère sévissait durement dans leurs foyers et l'inquiétude du licenciement pesait sur les auxiliaires. Borello néanmoins donna l'ordre formel à Marius Armando de ne reprendre le travail sous aucun prétexte avant lundi, après le congrès de l'union départementale<sup>53</sup>

Cependant après cinq semaines de grève, les ouvriers de la métallurgie des établissements Michel décidèrent de cesser la lutte revendicative concernant l'octroi de la prime de 3 000 francs. Ils acceptèrent l'augmentation de 5 % proposée à l'origine par le patronat, plus 4 % des bénéfices réalisés en 1949 par l'entreprise. Cette reprise d'activité sans avoir obtenu gain de cause, dans une usine qui avait toujours été et demeurait "le fief de la C.G.T. et du P.C.F." pouvait être considéré comme un échec pour la C.G.T. dans le domaine de la métallurgie et risquait d'avoir des répercussions parmi les autres entreprises, notamment aux Aciéries du Nord de La Bocca.<sup>54</sup> Le comité de grève C.G.T. reconnut indirectement l'échec et fit savoir : "les avantages obtenus auraient pu être plus substantiels et définitifs si l'unité avait été maintenue comme par le passé.<sup>55</sup> Afin d'éviter une scission qui aurait peut être entraîné un fort pourcentage du personnel vers la reprise du travail, avec des avantages restreints, le syndicat des métaux C.G.T. préféra modifier sa position plutôt que de perdre la partie, cela en contradiction avec les déclarations de son secrétaire général du syndicat des métaux, faites quelques jours plus tôt.

A la suite de la réunion de la commission paritaire du 18 avril, un accord intervint dans le secteur du bâtiment mettant ainsi fin à la grève. Les avantages acquis par les travailleurs de cette corporation portaient sur une augmentation de 8 % sur les salaires actuels, plus un acompte de 2 000 francs. A cela venait s'ajouter la suppression des zones de salaires qui permettait aux ouvriers les moins payés d'obtenir des augmentations qui pouvaient atteindre les 15 %. Le bilan des grèves n'apparaissait donc pas négatif, d'autant plus que les mois qui suivirent virent de nombreuses conventions collectives se signer. En expliquant par des arguments simples, qu'avec le prix de deux bombardiers lourds à 1 500 millions pièce, l'Etat-patron pouvait financer entièrement les augmentations de salaires des travailleurs, la C.G.T. avait su tirer profit d'un contexte général.

La situation économique et sociale du département, peu industrialisé et où se trouvaient surtout des industries de consommation, semblait s'aggraver si on tenait compte d'un taux de chômage plus important en 1951, que les années précédentes, causé par de

---

<sup>52</sup> *Le Patriote*, le 17 mars 1950.

<sup>53</sup> A.D.A.M., 28 W 55.

<sup>54</sup> A.D.A.M., 28 W 55.

<sup>55</sup> Archives U.D. C.G.T.



nombreuses suppressions d'emplois dans la métallurgie (Ets. Michel, A.D.N., S.E.S.P.I.) et dans les industries de consommation (Huileries Castel, Audemard). La C.G.T. tenta de dramatiser la situation, d'autant plus que la baisse du pouvoir d'achat se poursuivait.<sup>56</sup> De nombreuses petites entreprises industrielles fonctionnant pour le tourisme disparaissaient également peu à peu. Or de nombreux militants de la C.G.T. travaillant dans ces entreprises se retrouvaient momentanément au chômage et ne cotisaient plus ainsi dans leur syndicat, ce qui pouvait expliquer une baisse des effectifs.

Cependant, d'autres entreprises créaient de nouveaux emplois, en particulier dans le domaine des industries mécaniques et du bois, ce qui tendait à nuancer l'analyse de la C.G.T. En raison du climat social, de nombreuses grèves éclatèrent au cours de l'année 1951, parfois très dures comme ce fut le cas aux établissements Michel lors des licenciements, dans l'industrie du bois du quartier de la Madeleine à Nice, en lutte pour leurs salaires et au barrage de Valabres. Si les forces de police n'étaient pas intervenues dans toutes les entreprises pour briser les grèves, c'est que le patronat possédait d'autres artifices, notamment en licenciant les délégués cégétistes et en favorisant la création de syndicats "maison".

Ainsi la direction syndicale, les délégués du personnel et les membres du comité d'entreprise furent licenciés avec l'autorisation de l'inspection du travail qui reconnaissait avoir reçu des ordres.<sup>57</sup>

Toutefois, là où les travailleurs étaient unis, organisés et bien orientés par leur organisation syndicale, ils prenaient conscience de leur force et de leur possibilité. C'est ainsi que des succès importants furent enregistrés, comme des augmentations de 25 à 65 % sur les salaires minimums. Souvent cependant certaines organisations syndicales considéraient cette lutte comme une fin en soi et non pas comme une plate-forme qui devait permettre aux travailleurs dans les entreprises d'aller plus en avant pour atteindre le minimum vital revendiqué par la C.G.T.

La mauvaise compréhension de la valeur des salaires minimums et de la nécessité de la lutte à mener dans l'entreprise était une des raisons pour lesquelles de nombreux syndicats, à qui le rapport de forces ne permettait pas la conclusion d'un accord plus important, s'étaient refusés à signer des accords de salaires fixant ces minima. Ainsi existait-il des corporations et des entreprises où la hiérarchie était complètement écrasée, un simple manoeuvre gagnant autant qu'un ouvrier qualifié. Selon Louis Ténérini, ce processus pouvait amener la liquidation du syndicat : "La surexploitation et la misère ne sont pas des éléments qui renforcent l'organisation syndicale mais, au contraire, ce sont la misère et la surexploitation qui détournent les travailleurs du syndicat, de l'action syndicale et les obligent à chercher d'autres solutions".<sup>58</sup>

Pourtant le congrès de l'union locale C.G.T. de Nice constata avec une certaine satisfaction que l'action revendicative continuait de s'amplifier malgré les manoeuvres du patronat. Les grèves, terminées par des augmentations de salaires, ouvraient une brèche dans la politique de blocage des salaires. Ainsi le fonctionnement de la section syndicale d'entreprise, base du mouvement syndical et souci constant des militants, assurait-il le contact permanent avec l'ensemble des travailleurs pour mieux assurer leur défense.

L'usine des Aciéries du Nord de La Bocca ferma ses portes le 20 février 1952 à midi. Ses 833 salariés étaient licenciés. Telle fut la nouvelle brutale qui rapidement se répandit, la journée même, dans Cannes et la région. La soudaineté de la décision prise par le liquidateur de Paris avait surpris les travailleurs et la population.

---

<sup>56</sup> A la fin de l'année 1951, le pouvoir d'achat général des salaires recule de 20 %, Rioux (J-P), *La France...*, p.249

<sup>57</sup> A.D.A.M., 30 W 51.

<sup>58</sup> Archives U.D. C.G.T.

La C.G.T., à travers un tract publié quelques jours après la fermeture, expliquait le cheminement qui avait amené la société à déposer le bilan.<sup>59</sup> La société des Aciéries du Nord dont le siège se trouvait à Paris comprenait en 1945, six usines équipées pour effectuer la réparation du matériel roulant de la S.N.C.F. Les locomotives étaient réparées dans les usines de Marseille, l'Herme, Hautmont, Maubeuge et Douzies, l'usine de La Bocca effectuant les réparations des wagons et voitures.

Les conséquences de la fermeture de l'usine de La Bocca méritent d'être soulignées. Au point de vue social, elle affectait 833 familles qui se trouvaient privées du jour au lendemain de leurs moyens d'existence. Cette situation était d'autant plus fâcheuse que La Bocca était le centre ouvrier le plus important de la région et qu'il n'y avait pour cette main d'oeuvre aucune possibilité de reclassement. Par ailleurs, le préfet nota : "la mise en chômage de ces ouvriers et les répercussions qu'elle aura dans la vie de leur foyer va créer à proximité d'une ville de grand tourisme comme Cannes, un ferment d'agitation dont il faudra tenir compte."<sup>60</sup> Le préfet se fit même alarmiste : "il est bien évident que si la réouverture de l'usine n'est pas envisagée, le parti communiste va cristalliser très facilement le mécontentement de ces ouvriers et l'utilisera pour les besoins de sa propagande. L'agitation pourrait alors gagner d'autres villes du département."<sup>61</sup>

Les trois centrales syndicales C.G.T., C.F.T.C. et C.G.T. -F.O. décidèrent d'organiser le 8 mars 1952, dans la cour de l'usine des Aciéries du Nord, une réunion d'information ayant pour but la création d'un comité d'aide aux ouvriers licenciés. Dans l'esprit des dirigeants syndicaux, ce comité devait être élargi à toutes les personnes touchées par la fermeture de l'usine, abstraction faite de tout sentiment politique ou confessionnel. C'est ainsi que le pasteur Monod, le prêtre Ghio, M. Nouveau, conseiller général du canton de Cannes, ainsi que des dirigeants de diverses associations apolitiques furent pressentis pour former le comité d'honneur.<sup>62</sup> Le comité proprement dit comprenait les représentants des centrales syndicales. Par ailleurs, les ouvriers licenciés reçurent le soutien de Mgr. Rémond, évêque de Nice, qui ordonna "qu'une quête soit faite à la porte de toutes les églises et chapelles du diocèse".<sup>63</sup>

Cependant, la C.G.T. entendit garder le contrôle du terrain et ne laisser à personne d'autre le soin d'encadrer la masse des ouvriers. Elle amena donc le problème sur le terrain politique, ce que redoutaient les autorités et les autres syndicats. Henri Gruber exposa donc le point de vue de cette confédération sur la fermeture des Aciéries du Nord, dans l'hebdomadaire *Le Cri des Travailleurs*, organe de la fédération des Alpes-Maritimes du Parti communiste Français. Selon lui, la fermeture des Aciéries du Nord s'inscrit "dans le cadre du pool Schuman, qui prévoit la liquidation d'usines françaises au profit d'usines allemandes." Il appela les ouvriers à renoncer à quitter le département pour trouver du travail mais au contraire à lutter pour la réouverture de l'usine de La Bocca, très bien outillée, grandement améliorée par leur travail et qui avait pour cinq ans de travail garanti par contrat. Enfin, il s'en prit au sous-préfet de Grasse, qui déclarait que la fermeture de l'usine était due, pour une bonne part, à l'agitation politique qui s'était développée dans l'usine. Le sous-préfet ne faisait que reprendre les déclarations de Giugliaris, conseiller municipal M.R.P. de Cannes après son entrevue avec M. Louvel, ministre M.R.P. de la production industrielle.

Le comité de défense des travailleurs des Aciéries du Nord organisa divers meetings, défilés, entre mars et août 1952, dans lesquels la C.G.T. joua un rôle prépondérant, devenant vite le chef de file. En effet, presque toujours, les différents responsables du syndicat des

---

<sup>59</sup> A.D.A.M., 28 W 141.

<sup>60</sup> A.D.A.M., 28 W 141.

<sup>61</sup> A.D.A.M., 28 W 141.

<sup>62</sup> *Le Patriote*, le 9 mars 1952.

<sup>63</sup> *Nice-Matin*, le 7 mars 1952.

métaux, Demanet, Albis, ou du P.C.F. Mourand, Marcellin, se trouvaient être les orateurs des différentes réunions. Tout en remerciant les commerçants et la population du chaleureux accueil fait aux listes de souscriptions, les catholiques et particulièrement Mgr. Rémond, ils stigmatisèrent l'action des pouvoirs publics, la presse de "déformation" (*Nice-Matin* et *L'Espoir*) et "la politique anti-nationale et pro-américaine pratiquée par les gouvernements successifs (...) que seule la clairvoyance du Parti communiste avait dénoncé".<sup>64</sup>

Voyant l'agitation monter au fil des mois, entretenue par le P.C.F. et la C.G.T., les élus, maires, conseillers généraux et députés, pressaient le préfet et le gouvernement de trouver rapidement une solution. Les usines des Aciéries du Nord ouvraient de nouveau leurs portes le 4 août 1952 grâce à un nouveau montage financier, avec des reclassements revus à la baisse pour les ouvriers qui se traduisirent donc par des salaires inférieurs. S'il ne faisait pourtant aucun doute que cette réouverture constituait une nette victoire pour la C.G.T., une centaine de personnes n'était plus réembauchée, parmi lesquelles se trouvaient certains syndicalistes C.G.T. et non des moins ardents. C'est ainsi qu'Arthur Ribotti, conseiller municipal communiste de Cannes, Victor Béatini et Pierre Guenon, ces trois derniers ayant été condamnés pour avoir pris part aux incidents du 5 mai 1950 en gare de La Bocca, ne retrouvèrent pas leur place.

### • Les grèves d'août 1953

La C.G.T. depuis la scission, travaillait au renforcement de l'unité ouvrière et de ses effectifs qui fondaient d'année en année. La C.G.T. estimait nécessaire l'unité pour faire échec au "plan de misère", pour satisfaire aux revendications, pour défendre les libertés syndicales et démocratiques, pour la paix. Toutefois, précisait le secrétaire général de l'union locale de Nice, Barthélémy Podesta : "C'est insuffisant si nous ne sommes pas capables, soit par sectarisme, soit par négligence ou incompréhension, de concrétiser dans les entreprises."<sup>65</sup>

"L'unité était en marche", clamaient les dirigeants de la C.G.T.. Certes, les mouvements qui eurent lieu au cours du début de l'année 1953 s'étaient déroulés dans l'unité la plus complète : chez les employés de commerce, les cheminots, les employés de banques, dans les industries chimiques, les jeux, la métallurgie, le bâtiment, à l'E.D.F., à l'usine à gaz, parfois durant de longues semaines.

Que restait-il de toutes ces luttes menées en commun, gagnées en commun ? L'idée de la nécessité de l'action commune pour faire aboutir les revendications, la nécessité d'un syndicat unique, que tendait à démontrer la C.G.T.. Mais à cet instant peu de sections uniques, de syndicats uniques, ni de Comité d'unité d'action fonctionnaient. L'effort incessant des militants de la C.G.T. avait permis une unité d'action qui avait porté ses fruits, mais, par la suite, ils se découragèrent devant les manoeuvres de certains dirigeants de F.O. ou de la C.F.T.C..

L'union départementale F.O. des Alpes-Maritimes lançait en effet un appel de mise en garde contre les tentatives éventuelles qui pourraient provenir de la C.G.T. en faveur de l'unité d'action. Barthélémy Podesta, répondant à Félix Mathieu, sans doute l'auteur de ce communiqué, persévérait : "La main tendue à tous les travailleurs, quels que soient leurs partis, leurs opinions religieuses ; la main tendue pour se défendre contre l'exploitation

---

<sup>64</sup> A.D.A.M., 28 W 141.

<sup>65</sup> Archives U.D. C.G.T., congrès de l'union locale de Nice, le 06 avril 1952

patronale et faire aboutir nos revendications communes ; main tendue avec tous pour le maintien de la paix, pour la défense des libertés;"<sup>66</sup>

En aucun cas la C.G.T. abandonnait ses propres propositions mais recherchait l'unité sur des points communs sans vouloir imposer son programme.

Dès le 24 juillet des contacts eurent lieu à Nice entre la C.G.T. et la C.F.T.C., suivis, le 30 juillet, par la formation du cartel "unité et action des fonctionnaires de Nice C.G.T.-C.F.T.C.". Le 4 août, dans l'unité C.G.T. C.F.T.C. et F.O. eut lieu une journée d'action des fonctionnaires : hospitaliers de Nice et de Cannes, employés municipaux de Cannes et de Vallauris, douaniers de Tende. Dans la nuit du 4 au 5 août, les syndicats F.O. des P.T.T. entraient en grève illimitée, immédiatement rejoints par les autres syndicats : C.G.T., C.F.T.C. et autonomes. Le 7 août fut une nouvelle journée d'action. Le 10 août, la grève était générale dans la fonction publique, la S.N.C.A.S.E, le bâtiment, les dockers, les tramainots de Nice et de Cannes. L'unité retrouvée engendrait enthousiasme et résolution. Chacun approuva les fortes paroles du vieux syndicaliste F.O., Bovis : "si cette grève échoue, ce sera fini de nos libertés ! Il faut que nous soyons victorieux !"<sup>67</sup>

Le 13 août, la métallurgie, le livre, les grands magasins entraient dans le mouvement. Il y avait alors 50 000 grévistes dans le département, 4 millions en France. Jour après jour, la victoire se faisait plus précise.

Pourtant, dans la nuit du 21 au 22 août, F.O. et la C.F.T.C. ordonnèrent la reprise du travail. L'indignation était très vive. Au Relais Fleuri, Mathieu secrétaire général de F.O. fut hué par les postiers qui, passant outre, continuaient la grève, avec les cheminots, les gaziers et électriciens, le bâtiment, la métallurgie et les transports urbains. Cependant des hésitations se firent jour parmi les syndiqués F.O. et C.F.T.C., et pour préserver l'unité d'action, postiers, cheminots, tramainots, électriciens et gaziers, reprirent le 25 août, en cortège, drapeaux syndicaux en tête. Les Aciéries du Nord et la S.N.C.A.S.E. tinrent jusqu'au 27. Dans le bâtiment et les huileries Audemard, la reprise n'eut lieu que satisfaction obtenue.

Le président du conseil Joseph Laniel fut contraint de revoir ses décrets lois. Mais les grévistes constatèrent que, sans la volte-face nocturne de F.O. et de la C.F.T.C., le gouvernement était battu. La recherche de l'unité était bien difficile.

Les grèves d'août n'en furent pas moins déterminantes en donnant des perspectives plus claires sur l'unité d'action de la classe ouvrière. Ces grèves n'étaient pas comme beaucoup d'observateurs du moment l'ont cru, une explosion spontanée de la colère et du mécontentement des travailleurs. Les décrets-lois ne furent que la goutte d'eau qui fit déborder le vase.

Elles avaient été précédées par les nombreux mouvements allant jusqu'à des grèves corporatistes de 24 heures comme à l'E.D.F., chez les cheminots, les tramainots et les services publics, ainsi que par la journée revendicative du 4 août lancée par la fédération des fonctionnaires et des services publics de la C.G.T..

Elles furent préparées par les efforts inlassables pour réaliser l'unité d'action. Le côté largement positif de ces grèves et leurs conséquences heureuses ne furent pas toujours estimés à leurs justes valeurs par les militants de la C.G.T.. Si avant les grèves d'août, le gouvernement et le C.N.P.F. se refusaient à envisager à discuter même d'augmentation de salaires, il faut reconnaître que dans les mois qui suivirent ils furent obligés de réunir la commission supérieure des conventions collectives et de lâcher du lest.

Seule la C.G.T. continua à jouer un rôle dans l'action entreprise par les salariés au cours du mois d'août 1953. Cette centrale syndicale qui était la plus importante et la plus active du département voulut prouver que son activité était la plus efficace contre les mesures

---

<sup>66</sup> *L'Etincelle*, mai 1953.

<sup>67</sup> *Le Patriote*, le 8 août 1953.

prises par le gouvernement C'est ainsi que parmi les employés des P.T.T. et de l'E.G.F. elle rappela à l'occasion de réunions syndicales, que l'unité qu'elle avait toujours prônée avait permis la titularisation de bon nombre d'agents, ainsi que l'obtention de divers aménagements aux retraités.<sup>68</sup> Toujours dans le cadre de l'unité d'action, elle organisa des réunions intersyndicales notamment à Nice et à Cannes où au cours d'une réunion du 28 septembre 1953, elle attira l'attention des agents des P.T.T. sur le danger qu'ils couraient en acceptant les récentes circulaires ministérielles portant, selon elle, "atteinte aux droits de grève". En définitive, la C.G.T. poursuit l'action qu'elle a engagé en août 1953 contre les décrets du gouvernement.

Si l'action de cette centrale syndicale trouva un écho favorable dans certains milieux (S.N.C.F., P.T.T., E.D.F.) il n'en alla pas de même pour d'autres catégories de salariés (métallurgie, bâtiment). En effet, ces catégories furent solidaires des divers mouvements de grève, mais elles n'en étaient pas moins obligées de reprendre le travail dans des conditions analogues à celles qu'elles connaissaient avant les grèves. Aussi la C.G.T. poursuivit-elle son action et entretint-elle un climat revendicatif dans la métallurgie sachant qu'elle était suivie par les autres centrales syndicales qui comme elle, demandaient une revalorisation immédiate du pouvoir d'achat des travailleurs.

Ces grèves permirent également à la C.G.T. d'enregistrer des adhésions. Cependant à Nice sur une population active de 50 000 travailleurs, 15 000 étaient syndiqués à la C.G.T. et 3 000 à F.O. et à la C.F.T.C. mais les deux tiers de travailleurs restaient inorganisés.<sup>69</sup>

## • La sécurité sociale

Le 9 décembre 1954, les salariés étaient appelés à élire de nouveaux administrateurs au conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales. Ce n'était qu'en juin 1955 qu'auraient dû avoir lieu ces élections pour le renouvellement du conseil d'administration. Ces élections eurent lieu à la suite de la révocation de deux administrateurs C.G.T. qui avaient dénoncé le développement de la fraude patronale qui atteignait pour le département des Alpes-Maritimes une somme très importante (2,4 milliards de francs).<sup>70</sup> Tel était le résultat de la gestion d'une coalition, dirigée par les administrateurs patronaux et comprenant les administrateurs C.F.T.C., F.O., mutualistes et familiaux, selon la C.G.T.. Henri Gruber et Pierre Olivier, pour avoir dénoncé publiquement les facilités de dégrèvement dont bénéficiaient les patrons, violèrent le secret professionnel et furent de ce fait révoqués par la majorité du conseil d'administration. Les administrateurs de la C.G.T. par solidarité démissionnèrent à leur tour, provoquant ainsi des élections anticipées.

La position de la C.G.T., concernant ce qu'elle appelait la fraude patronale, était très claire. Les cotisations à la sécurité sociale, patronales ou ouvrières, constituaient un salaire différé et appartenaient exclusivement aux travailleurs. Ils avaient donc le droit de connaître publiquement les conditions de versement par les entreprises de leurs cotisations et de leur utilisation. "La sécurité sociale devait être sur ce point particulier une maison de verre".<sup>71</sup> A ce sujet d'ailleurs, l'assemblée générale de la F.N.O.S.S., c'est-à-dire l'assemblée de toutes les caisses de France au début de l'année 1954, vota une résolution réclamant la publication des

---

<sup>68</sup> *L'Etincelle*, septembre 1953.

<sup>69</sup> Archives C.G.T., Congrès de l'union départementale, le 13 novembre 1953.

<sup>70</sup> A.D.A.M., 122 W 21145.

<sup>71</sup> *L'Etincelle*, novembre 1954.

sommes dues par les patrons ainsi que la liste des entreprises défailtantes. Il ne saurait donc y avoir pour la C.G.T. de secret professionnel.

Avec 30 183 voix à la caisse primaire soit 63,4 % des suffrages exprimés et 6 241 voix à la caisse d'allocations familiales soit 68 % des suffrages exprimés, la C.G.T. obtint un succès sans précédent. Elle améliora sensiblement sa position. Ces élections devaient servir de test. La C.G.T. vit son influence grandir avec un nombre moins élevé de 8 000 électeurs environ sur 1950, la C.G.T. obtenait sensiblement le même nombre de voix alors que la coalition F.O.-C.F.T.C.-Mutualistes perdait 7742 voix pour la sécurité sociale et 1 187 voix pour les allocations familiales. La coalition hétérogène patronat-F.O.-C.F.T.C.-Mutualistes, qui révoqua Pierre Olivier et Henri Gruber recevait un démenti cinglant. Alors qu'avant le scrutin le journal *Nice-Matin* soulignait que l'enjeu était d'importance, il affirmait, les résultats connus, "que ces élections avaient perdu toute signification du fait du nombre énorme de non inscrits et d'abstentionnistes"<sup>72</sup>. La responsabilité de la non-inscription, sur laquelle il était légitime de s'interroger, incombait non aux assurés sociaux mais à certains employeurs qui ne satisfaisaient pas aux obligations de la loi. La C.G.T. gagnait donc 2 sièges et 2 413 voix sur les élections de 1950.

La C.G.T. mit en place le 17 juin 1955, une convention pour tout le département instaurant le tiers payant avec les pharmaciens permettant ainsi aux assurés sociaux de se procurer les médicaments ordonnancés en ne payant que le montant du ticket modérateur (20 %). L'opposition des pharmaciens fit que l'accord n'instaura qu'à titre d'essai le tiers payant pour Nice et Antibes. Grâce à l'intervention des représentants C.G.T. à la caisse régionale et à la caisse nationale, une subvention de 320 000 millions pour la construction de l'hôpital des Broussailles à Cannes, fut versée par la sécurité sociale. Cette subvention permit de mener à bonne fin la construction de cet hôpital dont le coût s'élevait à 800 millions. D'autres subventions furent votées : une subvention au centre de protection maternel et infantile de Grasse de 400 000 francs, une subvention de 600 000 francs à la mairie de Sospel en vue de la création d'un centre de protection maternelle et infantile annexé à l'hôpital communal de cette localité, un crédit de 7 000 000 de francs pour travaux d'aménagement au centre de protection maternelle et infantile de la rue d'Italie à Nice, qui fut une création de la caisse, ainsi que 6 800 000 francs pour l'acquisition d'équipements de ce centre (cabinet dentaire, radiographie, matériel médical et de bureau). D'autres mesures furent prises concernant des modifications des règles du contrôle administratif des accidents du travail et des maladies.<sup>73</sup>

Le 30e congrès de la C.G.T., dans une résolution attira l'attention de tous les travailleurs sur l'importance du problème de la défense et de l'amélioration de la sécurité sociale. La campagne électorale pour la désignation des nouveaux administrateurs aux organismes de sécurité sociale fut ouverte le 1er septembre 1955. Il s'agissait pour la C.G.T. de mettre en pratique son plan de travail afin de faire connaître partout le programme adopté par le 30e congrès et sur lequel devaient se prononcer plus de 10 millions d'assurés et d'allocataires dans la France entière et plus de 100 000 dans le département. Il s'agissait de désigner ceux qui durant cinq ans avaient la responsabilité de la gestion d'un budget de 1 000 milliards pour la France et de 8 milliards pour le département des Alpes-Maritimes.

Cette importance se trouvait considérablement accrue du fait de la situation financière du régime général et des mesures envisagées par le patronat et le gouvernement. Cette consultation électorale se situait également en un moment où se trouvait nettement posé l'avenir de cette institution et en pleine recrudescence de l'action unie des travailleurs pour

---

<sup>72</sup> *Nice-Matin*, le 11 décembre 1954

<sup>73</sup> Archives U.D. C.G.T.

leurs revendications. Le soin de cette campagne ne pouvait être laissé aux seuls candidats et à ceux que l'on considérait comme les spécialistes de ces questions. Elle devait être la campagne de tout le mouvement syndical, de tous les adhérents, quel que soit le régime auquel ils étaient affiliés, car selon la C.G.T., les atteintes au régime général se répercutaient aux régimes particuliers et vice-versa.

Au delà des revendications nationales comme la suppression de la cotisation ouvrière, de la gratuité complète des soins et de l'amélioration de l'assurance vieillesse, <sup>74</sup> la C.G.T., sur le plan local, réclamait un service itinérant destiné à renseigner les assurés et allocataires des communes de l'arrière-pays de la vallée de la Roya ; le rétablissement d'une permanence mensuelle à Sospel, Breil et Tende, ainsi qu'un plus grand nombre de permanences à Beausoleil. L'union locale C.G.T. demandait en outre que soient prévus des interprètes pour les travailleurs immigrés, un plus grand nombre de guichets pour réduire la durée d'attente et une décentralisation des services de recouvrement des cotisations.<sup>75</sup>

Ces élections se caractérisèrent par le succès de la C.G.T. qui vit le nombre de ses électeurs augmenter dans de notables proportions principalement dans les centres urbains importants<sup>76</sup>

Bien que les propositions d'unité de la C.G.T. fussent demeurées sans réponse favorable, le conseil d'administration de la sécurité sociale élit comme président, par 17 voix contre 8 et 4 abstentions, Jacques Guglielmi, secrétaire départemental de la Fédération Postale C.G.T., qui joua un grand rôle dans les grèves de 1953. Par contre Henri Gruber échoua d'une voix face à M.Regnault, président reconduit, employeur, présenté par la F.A.C.I.A., élu par 14 voix.<sup>77</sup>

## • Combats politiques

Dans le domaine du combat pour la paix une nette amélioration fut constatée après la tenue du congrès de l'union départementale C.G.T. du 15 novembre 1953. Nombreux furent les travailleurs qui participèrent aux diverses manifestations, notamment à la semaine d'action du 14 au 19 décembre 1953, décidée par le 3e congrès syndical mondial à Vienne, le 14 mars 1954, en signe de désaveu du réarmement allemand, le 11 juillet 1954, journée d'action civique pour l'indépendance et la paix. Au cours de ces manifestations, de nombreuses actions eurent lieu : signatures de pétitions, votes de résolutions, délégations auprès des parlementaires, tenues de meetings dans les diverses localités de Nice, Cannes, Menton, Grasse, Vallauris ; arrêts de travail, notamment chez les dockers, les traminots, dans les chantiers du bâtiments.<sup>78</sup> De nombreuses signatures furent recueillies chez les cheminots, comprenant celles de travailleurs adhérents à la C.F.T.C., aux autonomes et d'inorganisés. A la sécurité sociale, un comité de lutte pour la paix au Viêt-Nam fut constitué, comprenant des adhérents de la C.G.T., C.F.T.C. et F.O..<sup>79</sup>

Les organisations de base de la C.G.T. approuvèrent l'attitude prise à l'échelon national contre la communauté européenne de défense. L'union départementale édita de nombreux tracts, pour démontrer aux travailleurs toutes les incidences économiques, sociales

---

<sup>74</sup> Adam (Gérard), *Atlas des élections sociales en France*, Presse F.N.S.P., Paris, 1964.

<sup>75</sup> Archives U.D. C.G.T.

<sup>76</sup> A.D.A.M., 28 W 1.

<sup>77</sup> *Le Patriote*, le 03 décembre 1955.

<sup>78</sup> A.D.A.M., 28 W 4.

<sup>79</sup> *L'Etincelle*, janvier 1954.

et militaires qu'aurait eu la ratification par le parlement de la communauté européenne de défense. Le 29e congrès confédéral avait fixé les objectifs et les tâches particulières de la classe ouvrière dans le cadre de la défense de la paix. Cependant, encore bien des faiblesses subsistaient notamment dans l'aide que les militants et syndiqués actifs devaient apporter à la constitution des comités de paix d'entreprise. Comme l'écrivait Alain Le Leap dans "*Le Combat pour la Paix*" : "La lutte pour la paix n'aura sa pleine efficacité à l'entreprise que lorsque il y aura des comités de paix, qui ne seront pas l'affaire d'un syndicat, mais des comités vraiment autonomes, indépendants, composés des travailleurs de toutes tendances politiques et syndicales et s'appuyant sur la volonté de paix unanime de tous les travailleurs;"<sup>80</sup>

Le congrès de l'union départementale de 1955 avait salué les deux grandes victoires en faveur de la paix : le "cessez le feu" en Indochine (juillet 1954), le rejet par le parlement de la communauté européenne de défense (août 1954). Ces succès furent incontestablement le fruit de la pression toujours croissante de l'opinion publique à laquelle les travailleurs des Alpes-Maritimes, en particulier, prirent une part active en agissant sous les formes les plus diverses, pétitions, délégations auprès des élus à Genève, à l'Assemblée nationale, débrayages, prouvant ainsi que la signature, la pétition, la délégation étaient efficaces. L'union départementale fit des efforts pour que les travailleurs des Alpes-maritimes participassent aux différents rassemblements, pour qu'ils prissent la part qui leur revenait dans les différentes campagnes en faveur de la paix : conférence ouvrière européenne de Liepzig, où des travailleurs et militants F.O. et C.F.T.C. de l'E.D.F. et des employés de commerce donnaient leur adhésion, congrès mondial de la paix d'Helsinki, congrès des mères à Lausanne, festival de la jeunesse à Varsovie, télégrammes et motions à l'occasion de la journée internationale de lutte contre le réarmement allemand à l'initiative de la F.S.M., conférence mondiale des travailleuses, rassemblement départemental de Vallauris, rassemblement national des 16 et 17 juin 1956 pour le désarmement et la paix en Algérie.

Les travailleurs du département votèrent le 2 janvier 1956, dans leur majorité, pour une politique de progrès social et la paix en Afrique du Nord. Ce fut avec satisfaction qu'ils virent la nouvelle Assemblée prendre certaines mesures d'ordre économique et politique favorables aux travailleurs et régler pacifiquement les problèmes marocain et tunisien. Par contre l'inquiétude se développa très rapidement concernant l'Algérie. Dans la plupart des entreprises, chantiers, commerces et administrations, des travailleurs virent partir leurs fils, leurs frères, leurs camarades de travail, leurs maris ou fiancés. Dans ce domaine, comme dans les autres, les militants durent faire preuve d'une grande sensibilité et être à la hauteur de leurs responsabilités pour aider les travailleurs à exprimer leur colère et faire honneur à la tradition de lutte du mouvement ouvrier français contre la guerre, "c'est-à-dire ne pas lutter contre la menace qui pèse sur la vie de leurs enfants".<sup>81</sup>

Si des exemples existent exprimant la volonté des travailleurs du département de mettre un terme à cette guerre, comme en atteste le débrayage général des entreprises de Vallauris le 22 mai 1956, les arrêts de travail des chantiers du bâtiment, des métallurgistes, des dockers, cependant il n'y avait pas une forte sensibilité de la classe ouvrière, à l'égard du problème algérien. Cela nécessitait des campagnes d'explications. L'union départementale y contribua par une large diffusion de *l'Étincelle*, l'étude de la brochure d'Alain Le Leap "*Données sur le problème algérien*", la lecture du *Peuple*, une bonne diffusion de la *Vie ouvrière*, des journaux de fédérations, des tracts d'usines, ainsi que les réunions et discussions

---

<sup>80</sup> Archives U.D. C.G.T., cité dans le congrès de l'U.D. C.G.T. le 14 novembre 1954.

<sup>81</sup> Archives U.D. C.G.T., Congrès de l'U.D. C.G.T., les 3 et 4 novembre 1956.



qui aidèrent grandement à engager l'action commune pour le "cessez le feu" et la négociation en Algérie.

Cette unité d'action était possible comme le prouva la signature de la pétition nationale du mouvement de la paix à 100 % par les facteurs de Cannes, adhérant à la C.G.T., à F.O. et aux autonomes. Cet exemple montrait les possibilités qui existaient dans les entreprises pour faire signer la pétition nationale et constituer sur une base large et unitaire des comités d'action pour la paix et la négociation. Il dépendait donc à la C.G.T. d'organiser activement les pétitions, les délégations, les débrayages. Alain Le Leap, dans un article publié dans le *Peuple* du 1er août 1956, indiquait : "Une fois de plus, de l'effort de chacun et de tous dépend le succès de la campagne engagée. Que chacun en comprenne la portée et se mobilise en conséquence."

Les soldats et conscrits étaient en droit d'attendre de leurs syndicats une plus ardente solidarité. Certaines délégations étaient effectuées pour exiger du patron des indemnités aux rappelés. Ce fut ainsi qu'à Grasse, après une démarche commune des syndicats C.G.T., C.F.T.C. et autonomes de la Parfumerie, les rappelés bénéficièrent du paiement de leurs salaires. La C.G.T. se voulait être, également, l'ardent défenseur des intérêts et des revendications des travailleurs algériens résidant dans les Alpes-Maritimes.

"Ils doivent sentir la chaude sympathie des travailleurs des Alpes-Maritimes, à l'heure où certains apprennent que leurs villages sont détruits, que leurs familles sont mitraillées, où les combats s'intensifient devenant plus meurtriers et que certains osent appeler cela pacification."<sup>82</sup>

La direction de l'union départementale apporta aux questions de la lutte pour la défense de la paix une importance toute particulière, lutte, comme le soulignait le 30e congrès confédéral, qui ne pouvait être séparée de la lutte pour les revendications économiques et sociales. Ainsi Marius Armando constata-t-il "la prise de conscience" de plus en plus grande chez les travailleurs du fait que leurs difficultés croissantes étaient liées à la poursuite de la guerre d'Algérie. Il attira l'attention des militants sur la nécessité de montrer "la liaison entre la guerre d'Algérie et le problème des salaires". Dans ces conditions, les militants devaient oeuvrer pour obtenir une solution pacifique du problème algérien.

"Seule la reconnaissance des légitimes aspirations du peuple algérien à gérer ses propres affaires permettra de trouver une solution juste, démocratique et pacifique. Aussi mettront-ils tout en oeuvre pour l'aboutissement de ces négociations avec les représentants du peuple algérien".<sup>83</sup>

Si les événements de Hongrie provoquèrent au début d'assez âpres discussions dans les milieux politiques, ils n'en ébranlèrent pas pour autant le potentiel cégétiste du département. En se tenant sur une prudente réserve, les dirigeants locaux de la C.G.T. ne prêtèrent pas le flanc aux violentes attaques des organismes politiques ou syndicaux adverses. Par ailleurs, dans les sphères dirigeantes locales aucune opposition fractionnelle à la ligne de conduite du bureau confédéral ne se manifesta.

Cette tactique, alliée à une forte unité organique avait valu à la C.G.T. de conserver une influence intacte, là où elle était majoritaire. A Cannes par exemple, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le fascisme organisée le mardi 13 novembre 1956, il fut constaté qu'une forte proportion de salariés obéissait aux mots d'ordre de la C.G.T.<sup>84</sup> Ces manifestations n'eurent certes rien de spectaculaire mais le pourcentage de participants peut

---

<sup>82</sup> *L'Étincelle*, n° spécial du congrès, octobre 1956.

<sup>83</sup> *L'Étincelle*, n° spécial du congrès, octobre 1956.

<sup>84</sup> A.D.A.M., 28 W 109.

être considéré comme un succès pour la C.G.T., quelques jours après les événements de Hongrie.

En effet il fut relevé au cours de cette journée deux grèves de 24 heures à l'usine à gaz employant 90 ouvriers (80 % de grévistes), à l'Electricité de France, employant 200 ouvriers (90 % de grévistes) et deux arrêts de travail, aux chantiers navals de l'Esterel, employant 108 ouvriers (80 % de grévistes), à l'atelier le plus important des Aciéries du Nord employant 150 ouvriers (100 % de grévistes).<sup>85</sup> Enfin un autre critère confirma l'influence de la C.G.T.. Les élections professionnelles qui se déroulèrent aux Aciéries du Nord, à Cannes, les 15 et 16 novembre n'amènèrent pas la régression de voix cégétistes aussi bien pour la désignation des délégués du personnel que pour les membres du comité d'établissement. Les mêmes dirigeants cégétistes étaient reconduits, obtenant même, dans certains cas, une augmentation des voix de 5 à 10 % sur l'année précédente.

Il est vrai que les autres formations syndicales n'étaient que faiblement représentées dans les grandes entreprises du département et n'avaient pu de ce fait, trouver chez leurs représentants et leurs troupes le dynamisme nécessaire pour tirer partie des événements de Hongrie. Cependant, en raison de ces événements et de la vague d'anticommunisme qui déferla, on fit donc circuler des consignes vigoureuses de vigilance et renforcer la garde des locaux du P.C.F. et de la C.G.T.

D'autre part, les responsables communistes étaient assez désemparés après la crise des pays satellites, étaient persuadés que l'affaire d'Egypte serait susceptible de faire oublier par les militants et sympathisants les événements de Hongrie et de resserrer à nouveau la discipline du Parti. C'est pourquoi, ils avaient l'intention d'entreprendre une campagne d'agitation et de propagande à propos de la politique du gouvernement. Ils estimaient que si ce dernier n'obtenait pas un succès rapide et surtout que s'il devait essuyer des échecs, la conjonction des mendésistes, des socialistes de gauche et du Parti communiste français permettrait bientôt de renverser totalement la situation politique. Ajoutons, sur le plan local, qu'ils ne paraissaient guère convaincus de telles éventualités mais qu'ils demeuraient persuadés qu'ils avaient tout à gagner, ne serait-ce qu'au sein de leur propre parti, en appuyant cette campagne.<sup>86</sup> Dès le 31 octobre 1956, la section syndicale C.G.T. de la S.N.C.A.S.E. organisa une réunion au cours de laquelle il fut décidé d'envoyer à la présidence du conseil un télégramme réclamant le retrait des troupes françaises d'Egypte et le recours aux négociations pacifiques.<sup>87</sup>

## • Lutttes revendicatives

Les lutttes revendicatives ne connurent en réalité pas d'arrêt de 1956 à 1958 et plus encore que dans les périodes précédentes, la grève n'était pas le seul moyen d'action dont usèrent les travailleurs. Pétitions, délégations, journées revendicatives aux formes diverses harcelaient patronat et pouvoirs publics. Considérée pour ces trois années, l'action revendicative révéla une alternance entre secteur public et secteur privé. Certaines périodes aussi s'inscrivaient en pointes, suivies de relatives accalmies puis de nouvelles vagues.

En 1955, à Nice furent recensés 102 arrêts de travail pour une durée limitée de 0 à 48 heures, 12 grèves jusqu'à la satisfaction des revendications.<sup>88</sup> Parmi les corporations qui

---

<sup>85</sup> A.D.A.M., 28 W 113.

<sup>86</sup> A.D.A.M., 28 W 113.

<sup>87</sup> A.D.A.M., 28 W 113.

<sup>88</sup> Archives U.D., congrès de l'union locale de Nice du 13 mai 1956.

venaient en tête, se trouvaient les transports (25 arrêts de travail), les métaux (18), le bâtiment (14), les T.N.L. (7).

Cependant l'action que menèrent les travailleurs ne se vit pas seulement au travers de cette énumération de nombres d'heures ou de journées de grèves. Les employés des T.N.L. sans faire aucun mouvement de grève eurent à trois reprises différentes augmentations qui s'ajoutant les unes aux autres, furent de 14 % en moins d'un an. Ce résultat fut obtenu grâce à leur unité, à leur discipline syndicale et à la combativité qu'ils manifestèrent à chaque occasion.

Les militants syndicaux des Alpes-Maritimes réunis en comité général le 13 octobre 1957 examinèrent la situation créée aux travailleurs et au pays par la politique gouvernementale au cours des mois précédents. Le comité général en appelant tous les militants, toutes les organisations syndicales à développer leur activité pour la défense du pouvoir d'achat salua et félicita les travailleurs qui avaient fait du 13 octobre une grande journée d'action unie pour l'augmentation des salaires à l'exemple des métallurgistes, travailleurs du bâtiment et employés des grands magasins.<sup>89</sup>

Ces actions témoignèrent de la volonté des travailleurs et de la C.G.T. en particulier d'imposer une amélioration des conditions de vie et de travail. C'est pourquoi, la C.G.T. se plaça résolument à la tête des travailleurs en lutte, en répondant à la propagande de l'adversaire, en ayant une pratique unitaire, en faisant connaître ses résolutions, ce qui aida au renforcement plus de cette unité d'action en vue des mouvements déclenchés sur le plan national par les centrales syndicales. Les revendications portaient sur la revalorisation des salaires et traitements, invoquée comme nécessaire par suite de l'augmentation sans cesse croissante du coût de la vie.

Les consignes de grève lancées sur le plan national par la C.G.T. et la C.F.T.C. furent suivies, en particulier dans les services publics qui furent sérieusement perturbés. Les thèmes débattus, au cours du meeting tenu à la Bourse du travail de Nice, le 24 octobre 1957, étaient ceux habituellement traités par la C.G.T., c'est-à-dire la nécessité d'un relèvement des salaires en raison du coût de la vie, la nécessité de l'union de la classe ouvrière, le désir de voir se former un gouvernement conforme à la majorité qui s'était dégagée au cours des élections législatives du 2 janvier 1956.<sup>90</sup>

Depuis longtemps les fonctionnaires exprimaient leur mécontentement quant aux conditions dans lesquelles s'opéraient les augmentations successives de traitement qui leur étaient consenties, déjà neutralisées ou dépassées par l'augmentation du coût de la vie. Ils considèrent que les traitements fixés jusqu'au 1er janvier 1958 en fonction des niveaux des prix de 1955, étaient loin d'être adaptés à la situation présente.

Par surcroît, se greffait le mécontentement résultant des engagements pris par les pouvoirs publics le 5 avril 1955 tendant à l'harmonisation des différents secteurs de la fonction publique. C'est pourquoi, bien que la gravité de la situation financière du pays ait joué en l'occurrence un rôle modérateur, la volonté d'empêcher "le déclassement de la fonction publique" entraîna, à l'appel des différentes fédérations de fonctionnaires, une cessation importante du travail dans toutes les administrations et services publics le 19 novembre 1957.

Dans l'hôtellerie grâce à une tactique nouvelle qui consistait à porter tous ses efforts sur un seul établissement et à faire état ensuite des résultats obtenus auprès des autres hôtels, la C.G.T. enregistrait un succès revendicatif important dans un palace de Cannes. On assistait comme presque toutes les années, en cette période d'inter-saison (mars 1958), où les salariés

---

<sup>89</sup> Archives U.D. C.G.T.

<sup>90</sup> *Le Patriote*, le 24 octobre 1957.

n'avaient pas le plein emploi, à une relance des revendications des salaires de la part des organisations syndicales de l'hôtellerie.

Cette importante corporation comptait à Cannes en pleine saison près de 3 000 salariés. Si environ le quart seulement de ces salariés était syndiqué et appartenait surtout à la C.G.T., l'ensemble n'en poursuivait pas moins la lutte revendicative axée pratiquement sur l'action de la C.G.T., qui de loin, restait la centrale syndicale la plus agissante. L'action entreprise par la C.G.T. fut d'autant plus facilitée qu'aucune augmentation du S.M.I.G. n'était intervenue et que les dirigeants patronaux de l'hôtellerie avaient accepté de discuter à Nice avec les responsables ouvriers.<sup>91</sup>

Les responsables C.G.T. avaient pour leur part arrêté leurs revendications sur une augmentation de 25 à 30 % et aucun salaire de base inférieur à 30 000 francs.<sup>92</sup> De leur côté, les dirigeants patronaux avaient consenti une majoration du salaire de base d'environ 7 % prenant effet à partir du 1er février 1958, décision qui fut portée à la connaissance des organisations syndicales, mais au sujet de laquelle la C.G.T. n'avait pas fait connaître son avis. Au 1er février 1958, ces traitements étaient passés à 24 700 francs pour le coefficient 100 et à 68 650 pour le coefficient 650. L'indemnité compensatrice était passée pour le personnel non nourri à 5 620 francs, les autres primes n'ayant pas changé.

L'action de la C.G.T. concernait les employés d'hôtel de moyenne catégorie. Elle ne fut plus la même lorsqu'il s'agissait de grands hôtels et de palaces. Dans ces grands hôtels où l'on constatait de fortes concentrations d'employés et d'ouvriers, des accords particuliers à chaque établissement permettaient tant aux employés qu'aux patrons de se tenir en dehors de ces revendications d'ordre général. C'était le cas à Cannes des hôtels Carlton, Martinez et Majestic où les différentes questions de salaires étaient résolues par les comités d'entreprises. Ainsi les comités d'entreprises de ces trois grands hôtels avaient déposé le 19 février 1958 leurs cahiers de revendications auprès des directions, qui avaient un délai de 10 jours pour se prononcer.

Jusqu'à présent l'effort de la C.G.T. portait sur l'ensemble des hôtels pour une action de masse, certes, mais une action dispersée. La tactique suivie, à partir de 1958, fut une action concentrée et brutale sur un seul hôtel afin d'obtenir le maximum d'avantages, l'obtention des mêmes avantages étant ensuite réclamée aux autres hôtels. C'est ainsi qu'à l'issue du délai de 10 jours fixé par le comité d'entreprise, le personnel de l'hôtel Majestic se prononçait le 10 mars 1958, à 95 %, pour un mouvement de grève et arrêtait le travail paralysant complètement la marche de ce palace. Les revendications étaient les suivantes : augmentation générale des salaires de 20 %, prime individuelle de nourriture de 6 000 francs, prime individuelle de boisson de 2 000 francs et pour le personnel au fixe (90 employés sur 190), prime annuelle de 20 000 francs à verser en deux fois pour les fêtes de Pâques et de fin de saison.

Un accord devait finalement intervenir entre les parties et le travail reprenait à l'hôtel Majestic le lendemain après une grève de 24 heures. Cette grève devait s'avérer payante puisque les employés obtenaient satisfaction sur tous les points sauf sur l'augmentation générale des salaires où un accord intervenait sur la base de 15 %.<sup>93</sup>

Les consignes de grèves lancées en 1958 sur le plan national par les grandes centrales syndicales, furent intégralement suivies dans les grands services publics ou semi-publics, ainsi que dans l'industrie privée du département des Alpes-Maritimes. Les seules perturbations sérieuses furent provoquées par la défection quasi totale des employés de la

---

<sup>91</sup> Archives U.D. C.G.T.

<sup>92</sup> *La Voie des H.C.R.*, mars 1957.

<sup>93</sup> A.D.A.M., 28W 140.

S.N.C.F.<sup>94</sup> Si le mouvement revendicatif fut suivi uniformément dans les grands centres en ce qui concerne la S.N.C.F., le Gaz et l'Electricité de France, il n'en fut pas de même pour les P.T.T. et dans les services municipaux où le pourcentage des grévistes fut irrégulier. Ainsi pour les P.T.T., seule l'agglomération cannoise fut affectée avec un pourcentage de 68 % de grévistes. Dans les mêmes services municipaux, environ 90 à 100 % des employés municipaux de Cannes, Cagnes, Vallauris observèrent l'ordre de grève, alors que le travail était normal à Antibes.<sup>95</sup>

Au cours de tous ces mouvements, se réalisa l'unité d'action à tous les échelons. Les contacts des militants de la C.G.T. avec les autres organisations syndicales, notamment Force ouvrière, se normalisèrent et devinrent même quelquefois des rapports de collaboration. Chez les fonctionnaires et les services publics, un comité de coordination fut mis sur pied, groupant onze syndicats de la C.G.T., trois syndicats autonomes, deux syndicats de F.O. Ce comité qui prit corps au cours des mouvements d'octobre et novembre 1957, se raffermi et se renforça le 1er avril 1958. Il recueillit de nouvelles adhésions, notamment d'un syndicat F.O. du Trésor, un syndicat C.F.T.C. des hospitaliers, un syndicat autonome de l'enseignement.

Examinant la situation, le congrès de l'union départementale C.G.T. du 10 mai 1958 approuva l'appel de la commission administrative de la C.G.T. du 10 avril 1958 et décida de s'adresser aux autres centrales syndicales en vue de décider ensemble des mesures à prendre pour assurer le soutien, le développement et le succès des actions revendicatives en cours. Dans cet esprit, la C.G.T. leur proposa d'organiser en commun de puissantes actions y compris un mouvement d'ensemble de la classe ouvrière.

### • Les événements de 1958

La journée du 13 mai 1958 surprit les militants cégétistes mais la réaction ne se fit pas attendre. Dans les Alpes-Maritimes, dès le 14 mai, des débrayages eurent lieu à Nice, dans des chantiers de la Madeleine, à l'usine à gaz, aux huileries Viterbo, aux transports Martini ; dans de nombreuses entreprises, des résolutions furent votées.<sup>96</sup> Dans la soirée un comité de résistance au fascisme fut constitué, avec le P.C.F., le Parti d'union de la gauche socialiste, le Parti radical, la F.E.N., le S.N.I., la C.G.T., le Mouvement de la paix, Les Jeunesses communistes, les Jeunes de la gauche socialiste, les Jeunesses radicales, le Comité d'action étudiants, la section des étudiants de la gauche socialiste. L'élan était donné. Tout au long de ces journées de mai, travailleurs et mouvements de gauche se dressaient pour la défense de la République. Le 27 mai fut une journée de grève : pas de trains, pas de cars, 200 chantiers du bâtiment arrêtés, des centaines d'entreprises désertées. En réaction, le préfet, censura *Le Patriote*, interdit une réunion à Mandelieu, fit occuper la place Saint-François par les C.R.S.. Le 29 mai, 12 000 Niçois, rassemblés sur l'Esplanade de Gaule, acclamèrent les orateurs Flamain (F.E.N.), Lantéri, Charles Caressa, Jean-Paul Comiti (P.C.F.). Le 30 mai la grève des enseignants fut totale dans le département.<sup>97</sup>

La campagne du référendum pour la constitution commença bientôt. Elle fut mouvementée, en raison des provocations constantes de part et d'autres. La C.G.T. et le P.C.F. s'étaient jetés à fond dans la bataille du "non" : le 14 juillet, 5 000 Niçois défilèrent avec une forêt de drapeaux tricolores et de pancartes "non".

---

<sup>94</sup> A.D.A.M., 28 W 142.

<sup>95</sup> A.D.A.M., 28 W 142.

<sup>96</sup> *Le Patriote*, le 15 mai 1958.

<sup>97</sup> A.D.A.M., 28 W 140.

Au matin du 28 septembre, jour du scrutin, les files s'allongèrent devant les bureaux de vote. Ce fut un vote massif. Dans la soirée, les résultats qui se succédèrent provoquèrent une inquiétude qui tourna à la consternation chez les militants de la C.G.T. : de Gaulle l'emportait avec 78 % de "oui". La C.G.T. n'avait pas rencontré d'opposition de la part des travailleurs lors de la campagne pour le "non" d'où la surprise des résultats en faveur de de Gaulle. En fait, reconnaissait Louis Ténérini, "les ouvriers comprenaient la prise de position de la C.G.T. mais seul de Gaulle pouvait les sauver de la situation actuelle, pensaient-ils".

Après les résultats du référendum, les militants de la C.G.T. se rendirent compte de la nécessité impérieuse de regrouper leurs forces. Ils témoignèrent de moins d'agressivité et de plus de souplesse dans leurs rapports avec leurs directions professionnelles respectives d'une part et avec les représentants des diverses centrales syndicales, d'autre part. Aussi pour parer à un inévitable isolement, ils tentèrent un rapprochement avec les autres syndicats pour réaliser une unité d'action totale qui pourrait faire oublier en même temps leur échec passé.

### • L'évolution des effectifs

La C.G.T. demeurait de loin la centrale syndicale la plus importante en France et en particulier dans les Alpes-Maritimes, tant par ses effectifs que par son influence sur la classe ouvrière. Certes, le crédit de la C.F.T.C. et de Force Ouvrière étaient loin d'être négligeable, surtout dans le domaine de la tactique syndicale, néanmoins, la C.G.T. était la seule organisation syndicale française qui groupait plus d'adhérents que toutes les autres organisations réunies.

Si l'on excepte le redressement de 1956 dont les causes sont analysées plus loin, les effectifs de la C.G.T. ont constamment décliné depuis 1946.

La C.G.T. a lors de ses congrès, présenté des effectifs globaux systématiquement majorés. Les chiffres de 1946, 1950 et 1953 sont éloquent à ce sujet, puisqu'ils sont parfois plus du double de la réalité.<sup>98</sup> Quelles explications peut-on donner concernant l'attitude de la C.G.T. ?

Evidemment, d'abord le souci de camoufler au maximum la désaffection croissante des travailleurs à son égard, désaffection qui par contagion, risquait de s'étendre aux militants demeurés fidèles. Ensuite le désir à l'égard des autres organisations, syndicales ou politiques, de dissimuler que son emprise sur la classe ouvrière s'amenuiserait.

Mais, à côté de ces raisons, il en existe une autre. Aucune centrale syndicale, n'était en mesure de vérifier matériellement avec exactitude le chiffre de ses adhérents ou de ses cotisants. Les statistiques cégétistes étaient établies sur la double base des cartes confédérales et des timbres mensuels. Chaque année un certain nombre de cartes confédérales étaient expédiées aux fédérations qui les distribuaient aux syndicats de base. Ces derniers devaient, en principe, apurer leurs comptes pour le 31 mars de l'année suivante, c'est-à-dire, soit réexpédier les cartes invendues, soit verser le montant de celles qui ont été placées. Mais l'opération de contrôle, qui paraît être simple, était en réalité complexe, en raison du fait que de nombreux syndicats ne tenaient pas de comptabilité ou ne la tenaient qu'imparfaitement, et qu'ils utilisaient souvent les sommes perçues à l'occasion du placement des cartes pour régler en particulier leurs frais de propagande ou les arriérés du personnel permanent.<sup>99</sup>

Par ailleurs, certains secrétaires de syndicats, qui parfois cumulaient pratiquement la fonction de trésorier et celles d'archiviste et de secrétaire, se dispensaient, sous prétexte de

---

<sup>98</sup> Archives U.D. C.G.T.

<sup>99</sup> Archives U.D. C.G.T.

faire face à des difficultés financières temporaires, de retourner à la fédération la quote-part qui lui revenait sur la vente des cartes et ceci dans le but très simple de masquer une perte d'adhérents depuis l'année précédente.<sup>100</sup> Au lieu de réexpédier des comptes apurés, ces secrétaires communiquaient le plus souvent à la fédération des chiffres erronés et invérifiables fondés sur le nombre de cartes reçues et non sur le nombre de celles réellement placées.

Ces statistiques, déjà viciées à l'échelon local et départemental, étaient déformées de nouveau par les dirigeants nationaux dans un but de propagande.<sup>101</sup> Il n'est donc pas surprenant que les chiffres annoncés par la C.G.T. soient surestimés dans une mesure qui a pu atteindre 100 % dans certains cas.<sup>102</sup>

Le second élément des statistiques cégétistes provenait de l'apurement des quotes-parts des timbres mensuels. En principe, la carte confédérale devait être revêtue chaque mois d'un timbre dont la prise, partagée entre le syndicat, la fédération, l'union locale et l'union départementale, était théoriquement égal à une heure de travail. Chaque carte devait donc être revêtue en fin d'année de douze timbres mensuels ; mais, en réalité, un certain nombre de syndiqués ne cotisaient pas ou peu, si bien que la moyenne annuelle des timbres vendus était largement inférieure à douze. Là encore, la C.G.T. adopta un critère qu'elle appliqua pour déterminer la représentation des syndicats aux divers congrès : le nombre des adhérents du syndicat était calculé en divisant par dix celui des timbres vendus dans le courant de l'année précédente.<sup>103</sup> Mais les manoeuvres des secrétaires et des trésoriers faussent également l'application de cette méthode et rendent impossible tout contrôle réel des effectifs par les dirigeants nationaux.

Si l'on distingue en outre les adhérents, porteurs de la carte confédérale, des cotisants, ceux qui acquittaient au moins 10 timbres mensuels et des sympathisants, ceux qui, occasionnellement, se joignaient à une action revendicative ou se déplaçaient lors d'un meeting et si l'on fait jouer en plus la notion d'influence, en se rapportant au nombre de suffrages recueillis lors des élections professionnelles, on conçoit combien il était facile pour le militant ou l'adversaire d'utiliser l'une ou l'autre de ces notions pour défendre des points de vues contradictoires.

Dans ces conditions, le pointage du nombre des adhérents de la C.G.T., déjà laborieux pour les propres dirigeants de cette organisation, devient très difficile pour les observateurs même initiés.

Aussi, les chiffres qui ont servi de base au graphique, bien que déterminés en procédant à des recoupements sérieux, doivent être considérés comme des approximations, serrant cependant de près la réalité.

De 1944 à 1958, la C.G.T. s'est largement illustrée dans le département des Alpes-Maritimes, s'imposant comme un élément incontournable de la vie politique et sociale.

Au lendemain de la Libération, la C.G.T. apparaît plus forte que jamais : afflux d'effectifs, volonté profonde d'épuration et de transformations socio-économiques donnent à la C.G.T. une autorité nouvelle. Le dynamisme de la C.G.T. ne créa-t-il pas alors une situation nouvelle dans ce département où elle se veut le rassembleur et le défenseur de la classe ouvrière ? Si elle a eu grand peine, au fil des années, à préserver le pouvoir d'achat, la C.G.T. a pu arracher un certain nombre d'acquis de long terme.

---

<sup>100</sup> Archives U.D. C.G.T. congrès de l'union départementale, le 15 novembre 1953.

<sup>101</sup> A.D.A.M., 560 W 79.

<sup>102</sup> A.D.A.M., 560 W 79. En juin 1953, la C.G.T., au niveau national, donnait le chiffre de 3 000 000, alors que les Renseignements généraux, avançaient le chiffre de 1 100 000.

<sup>103</sup> Archives U.D. C.G.T., congrès des unions départementale et locale.

La scission n'avait pas brisé la C.G.T. mais entraînait cependant une désyndicalisation importante. Fortement soumise à la conjoncture internationale et nationale, la C.G.T. n'avait pu résister aux formidables pressions exercées de l'extérieur en France et à l'étranger, par les classes dirigeantes.

Les années 1948 à 1953 furent marquées par des luttes revendicatives nombreuses et dures, à l'initiative de la C.G.T. qui parvint parfois à entraîner d'autres forces. C'était avant tout la période de la "guerre froide", des guerres coloniales. Sur le plan économique, l'application du plan Marshall et la mise en route de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, excluaient toute forme d'indépendance de reconstruction des forces productives. C'était dans ce contexte que se déroulaient les élections à la sécurité sociale, en juin 1950, première consultation depuis la scission. Leur résultat dans les Alpes-Maritimes confirmait l'échec de l'objectif poursuivi de démembrement de la C.G.T. par la scission mais traduisait cependant un affaiblissement.

Luttes pour la paix, luttes pour les libertés, luttes pour l'indépendance nationale et luttes pour les revendications se trouvaient ainsi de plus en plus mêlées. Les grèves de l'été 1953 donnaient un nouvel essor à l'action unie de la classe ouvrière et apparaissaient comme un indice d'une nouvelle étape de l'action revendicative dans le même temps où la volonté de paix en Indochine grandissait dans le pays et le département.

La C.G.T. reprenait alors l'initiative de 1954 à 1958. Les grèves qui entravèrent la politique économique et sociale menée jusqu'alors, donnèrent également une confiance accrue aux travailleurs dans leur force et eurent un effet positif sur le développement de l'unité d'action. Plus encore que pour les périodes précédentes, la grève n'était pas le seul moyen d'action dont usèrent les travailleurs. Pétitions, délégations, journées revendicatives aux formes diverses harcelèrent patronat et pouvoirs publics. Dans le secteur privé, craignant l'extension des mouvements, les patrons cédèrent le plus souvent dès que s'amorçaient des actions. De très nombreuses augmentations de salaires furent obtenues, des conventions collectives et autres accords furent signés. Cependant tous ces résultats n'étaient pas à la mesure des espoirs de la classe ouvrière dont le pouvoir d'achat restait inférieur à celui de 1938.

La fin de l'année 1957 fut contrastée. Marquée par les luttes revendicatives qui se succédèrent dans le secteur public et nationalisé, elle vit les possibilités d'une issue politique à gauche se fermer par la décision de la S.F.I.O. d'interdire à ses membres d'adhérer à la C.G.T.. La C.G.T. précisa alors sa conception de l'unité, amplifia l'action pour la paix en Algérie et dénonça le Marché commun. Combative, la C.G.T. prit une place importante lors de la crise du régime au mois de mai 1958.